

Vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération

Rapport sur les résultats de la consultation

Macolin, le 25 mai 2016

Le présent rapport est disponible dans les trois langues officielles à l'adresse suivante:

www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2015.html#DDPS

Table des matières

1 Contexte

2 Remarques préliminaires

2.1.Participation à la consultation

2.2.Présentation des résultats dans le rapport

3 Evaluation générale du projet

4 Résultats détaillés

4.1.Concept concernant le sport populaire

4.2.Concept concernant la relève et le sport d'élite

4.3.Concept concernant les infrastructures

4.4. Questions aux participants à la consultation

4.4.1. Contexte

4.4.2. Sport populaire, relève et sport d'élite

4.4.3. Infrastructures

4.4.4. Marge de manœuvre financière

5 Annexes

1 Contexte

Le 2 mai 2013, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national a déposé la motion suivante (13.3369):

«Le Conseil fédéral est chargé de soumettre à l'Assemblée fédérale, sur la base de la loi sur l'encouragement du sport, un projet visant à promouvoir concrètement le sport populaire, la relève sportive et le sport d'élite, ainsi que de proposer la mise en œuvre d'une sélection de projets issus du concept DIP (durabilité, innovation et pérennité) (hormis les Jeux Olympiques). Les moyens financiers font partie intégrante de ce projet.»

Le Conseil national a adopté cette motion le 26 septembre 2013 par 169 voix pour et 5 voix contre. Le Conseil des Etats a fait de même le 5 mars 2014 par 40 voix pour et 0 voix contre.

Dans l'optique de la mise en œuvre de la motion, le Conseil fédéral a chargé le DDPS d'établir une vue d'ensemble conceptuelle et financière portant sur l'avenir de l'encouragement du sport par la Confédération. Il a notamment exigé un concept concernant le sport populaire, un concept concernant la relève et le sport d'élite et un concept concernant les installations sportives qui porte sur le développement des centres sportifs de Macolin et de Tenero ainsi que sur un éventuel centre national de sports de neige.

Les concepts découlant de ce mandat ont été élaborés dans le cadre d'un vaste processus participatif. Les travaux de conception visaient à collecter les connaissances des différentes organisations et institutions dans le domaine de l'encouragement du sport. Sur la base de ces connaissances, une analyse de l'état actuel a été effectuée et des projections sur l'état visé ont été faites. Des organisations du sport populaire, de la relève et du sport d'élite, de la santé, de la formation, de l'industrie des loisirs ainsi que des représentants des cantons, des communes et des services spécialisés de l'administration fédérale ont participé à ces travaux.

Le 27 mai 2015, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes, des régions de montagne, les associations faîtières de l'économie et les autres milieux intéressés sur les bases conceptuelles et la vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération. Sur décision du Conseil fédéral, la documentation relative à cette procédure de consultation a été publiée sur le site Internet de la Chancellerie fédérale et de l'Office fédéral du sport (OFSP). Les participants à la consultation¹ en ont été informés.

Les mesures nécessaires figurant dans les concepts dépendent explicitement de la faisabilité financière compte tenu des difficultés budgétaires prévues de la Confédération. Selon toute vraisemblance, le Conseil fédéral devra davantage prioriser les mesures proposées. Les participants à la consultation sont dès lors priés de faire part de leurs souhaits concernant la priorisation des mesures.

La consultation s'est achevée le 18 septembre 2015.

2 Remarques préliminaires

2.1 Participation à la procédure de consultation

Outre les cantons, la CdC, la CDIP, ainsi que 114 organisations et associations intéressées ont participé à la consultation (142 participants à la consultation au total). Au total, 145 prises de position ont été émises (tous les cantons, CDIP, CGSO, 6 partis politiques et 117 organisations et associations intéressées).²

¹ Cf. liste à l'annexe 5.1

² Cf. liste à l'annexe 5.2

2.2 Présentation des résultats dans le rapport

Dans le présent rapport, en règle générale, les participants à la consultation sont désignés par des abréviations (cf. annexe 5.2). Pour des raisons pratiques, nous avons créé de nouvelles abréviations pour les institutions ne possédant pas d'abréviation officielle ou dont l'abréviation est ambiguë.

Pour les besoins du rapport de consultation, les participants ont été scindés en deux catégories (cantons et partis politiques d'une part, autres organisations intéressées d'autre part). L'ordre dans lequel les prises de position apparaissent ne traduit aucune appréciation de leur contenu.

3 Evaluation globale du projet

Beaucoup de prises de position sont formulées de façon très semblable. Elles émanent de cinq groupes d'acteurs.

- Cantons,
- Fédérations sportives,
- Associations d'enfants et de jeunesse,
- Associations et organisations des secteurs de l'économie et du tourisme et
- Organisations de prévention.

Les réponses se concentrent essentiellement sur les concepts concernant le sport populaire et celui concernant la relève et le sport d'élite. Les retours sur le concept concernant les infrastructures portent sur des points de détail. De nombreuses autres prises de position traitent par ailleurs exclusivement de la question du centre de sports de neige.

Les principales remarques formulées par les participants à la consultation sont résumées ci-après:

Cantons:

Dans l'ensemble, les cantons réservent un accueil favorable à la vue d'ensemble sur l'encouragement du sport par la Confédération et saluent la présentation des principales mesures à prendre. Ils déplorent néanmoins la description assez générale de ces mesures et le peu d'indications détaillées sur les coûts générés, ce qui limite l'évaluation des besoins financiers supplémentaires. Pour **TG**, les conséquences financières pour les cantons ne peuvent pas être estimées de façon satisfaisante. **ZH** souligne que les besoins d'investissement dans des constructions de l'OFSPPO sont impossibles à déterminer. **BE** demande quant à lui que les concepts soient complétés par des informations permettant de rendre les chiffres compréhensibles. Il appelle à ce que les concepts révisés soient une nouvelle fois soumis à une procédure de consultation des cantons.

Selon **GL**, il convient de mettre davantage en évidence les liens entre l'encouragement du sport populaire, de la relève et du sport d'élite, d'une part, et l'encouragement de la création d'installations sportives, d'autre part. Le canton déplore en outre l'absence d'une analyse de l'efficacité des efforts fournis jusqu'ici, notamment de lien entre l'augmentation des besoins annoncée et la situation financière actuelle. **FR**, **VS** et **VD** regrettent l'absence de mesures concrètes dans le concept global. **AR** et **GL** appellent à une priorisation des mesures proposées dans les différents concepts. **BE** estime que toutes les mesures devraient être évaluées au regard de leur impact et de leur contribution à la réalisation des objectifs fixés.

La **CDIP** plaide en faveur d'une amélioration et de la coordination de la collaboration au niveau politique. **FR** et du **VS** insistent sur la nécessité d'une meilleure information et collaboration entre tous les acteurs, plus particulièrement entre l'OFSPPO et Swiss Olympic.

Du point de vue d'**AG** et de **BE**, les concepts comprennent uniquement des recommandations et non des mesures juridiquement contraignantes pour les cantons, les communes et les employeurs. Selon **SG**, il convient que la Confédération participe à la mise en œuvre des recommandations et à ses conséquences financières. **GL** ne voit pas le rapport entre les mesures censées être prises au niveau du canton et l'orientation et le positionnement de la Confédération. Formulées ainsi, les recommandations de la Confédération ne sont pas très utiles pour l'encouragement du sport.

Pour **SH**, de toute évidence, la Confédération est dépendante de la contribution des cantons et des communes pour la mise en œuvre des mesures décrites dans les trois concepts. Compte tenu de l'absence de données détaillées, il est impossible d'évaluer l'augmentation des besoins financiers qui en découle au niveau cantonal ou communal. Si cette augmentation devait s'apparenter à celle des coûts de la Confédération, les mesures proposées ne seraient pas viables économiquement. Par conséquent, il convient que la Confédération se limite aux mesures absolument prioritaires. **BE** estime lui aussi qu'il est souhaitable de prévoir des scénarios alternatifs, notamment pour ce qui est des critères de sélection, pour le cas où les ressources financières seraient insuffisantes. **ZH** soumet également les mesures d'encouragement du sport envisagées à leur faisabilité économique.

GE demande que le sport handicap et le thème de l'intégration soient inclus dans la vue d'ensemble de l'encouragement du sport. **VS** déplore l'absence de mesures sur l'égalité des sexes dans le sport.

GE indique que les projets de conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN) devraient également être cités. **JU** appelle à une extension du programme CISIN aux projets d'infrastructure régionaux.

De façon générale, la réalisation d'un CNSN mais aussi le site choisi (Lenzerheide) sont controversés. Les prises de position correspondantes sont résumées aux ch. 4.4.3 et 4.4.4.

Partis et autres organisations intéressées:

L'**UDC**, le **PBD**, le **PDC**, le **PEV**, le **PS**, **Swiss Olympic**, l'**ASSS/la SSSA**, la **SOAC**, **Promotion Santé Suisse**, le **Mouvement scout de Suisse**, l'**ASP**, **Procap**, **Santé Publique Suisse**, l'**UVS**, **Antidoping Suisse**, ainsi que les **RMV** et les **RMGR** saluent l'état des lieux effectué dans le cadre de la vue d'ensemble de l'encouragement du sport par la Confédération. Les avis divergent en revanche sur l'appréciation des mesures proposées.

Le **PS** salue la volonté de la Confédération de remplir son mandat constitutionnel de façon à ce que toutes les couches de la population en profitent et se réjouit de l'importance accordée dans la société tant à la relève et au sport d'élite qu'aux formes de sport populaire organisées et non organisées. Le **PDC** considère que l'importance du sport dans la société s'explique par le fait qu'il est pratiqué par toutes les générations, quelle que soit leur culture. Il préconise que l'accès au sport soit abordable sur le plan économique et compatible avec une vie de famille. Il ajoute que les initiatives et les projets innovants dans le domaine du sport populaire et du sport handicap doivent être davantage soutenus.

L'**UDC** émet des réserves quant à la faisabilité financière du projet. Selon elle, à une époque où le budget fédéral est soumis à des restrictions, il faut cesser d'étatiser le sport. Le parti rejette ainsi l'augmentation des besoins financiers et prône un retour à plus de subsidiarité et de fédéralisme (un avis partagé par le **PLR**, **economiesuisse** et le **ZKS**).

Le **PLR** admet l'importance du sport et de l'activité physique sous toutes ses formes, mais ne peut cependant pas soutenir les concepts proposés, qui ne sont pas adaptés la réalité budgétaire actuelle. Il réclame une révision et une adaptation réaliste des propositions formulées. Il ajoute que certains projets proposés ne se justifient pas, notamment dans le domaine du sport populaire, la population étant déjà globalement suffisamment active. De plus, le **PLR** est déçu que le projet propose de nouvelles structures et de nouveaux moyens

sans remettre en question ceux qui existent déjà. D'autre part, il préconise une valorisation de la responsabilité personnelle.

Le **CP** approuve le concept concernant la relève et le sport d'élite ainsi que le concept concernant les infrastructures, mais émet de sérieuses réserves sur celui concernant le sport populaire, à tout le moins quant à sa formulation et à certaines des mesures préconisées.

L'**USAM** rejette la vue d'ensemble de l'encouragement du sport. Elle considère que l'encouragement du sport n'est pas une prérogative de la Confédération, mais concerne la société civile. Elle juge inacceptable le principe de financement envisagé, dans la mesure où aucune mesure de compensation budgétairement neutre n'est prévue.

Pour le **ZKS**, une révision profonde du concept concernant le sport populaire impliquant tous les partenaires concernés s'impose.

L'**UVS** accorde une importance primordiale au sport populaire et considère que J+S est un pilier indispensable de l'encouragement du sport. Selon la fondation **IdéeSport**, l'essentiel des moyens financiers disponibles doit être affecté au sport populaire. Pour **SUS** et la **CFEJ**, il n'apparaît pas clairement pourquoi il est prévu d'affecter l'essentiel des fonds supplémentaires à la relève et au sport d'élite. La **CFEJ** indique que les coûts générés par l'encouragement de la relève et du sport d'élite ne doivent pas être disproportionnés par rapport à ceux liés au sport populaire. Elle précise que les dépenses consacrées au sport populaire ne doivent pas être réduites au profit de la relève et du sport d'élite.

Pour plusieurs acteurs, la relève doit être au cœur de l'encouragement du sport (**PBD**, **Swiss Olympic**, **ASP**). **Swiss Olympic** insiste sur le fait que le rôle de la Confédération est de favoriser la progression jusqu'au plus haut niveau et non l'élite elle-même. **SATUS** réclame la séparation du programme J+S et du sport de la relève. **SATUS** et l'**AeCS** estiment qu'il est indispensable de procéder à une délimitation claire du sport d'élite et du sport populaire.

SATUS réclame une répartition claire des tâches entre l'OFSPPO, Swiss Olympic et l'OFSP. La répartition et l'affectation des fonds alloués par la Confédération ainsi que les mesures de soutien et d'encouragement du sport populaire doivent être entièrement gérés par l'OFSPPO. Swiss Olympic doit quant à elle se consacrer pleinement à la relève et au sport d'élite.

Swiss Olympic et toutes les fédérations sportives demandent à ce que les aides financières accordées aux fédérations, notamment pour la professionnalisation des entraîneurs, l'optimisation de leur gestion et le soutien des centres d'entraînement décentralisés, se montent au minimum à 30 millions de francs à court terme et atteignent 50 à 75 millions de francs à moyen et long terme.

Pour la **FST**, il est juste que les concepts se concentrent fortement sur le soutien du travail des clubs, même si la tendance au sport individuel est en progression.

Inclusion Handicap, **PluSport**, **ProCap** et l'**ASP** rappellent le droit à l'égalité des personnes en situation de handicap. Ces associations souhaitent notamment que la vue d'ensemble garantisse très concrètement le développement d'un état d'esprit fondamental et de mesures permettant d'améliorer la participation des personnes en situation de handicap à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et au sport. Elles demandent en outre à ce que l'accessibilité des installations sportives pour les personnes en situation de handicap soit pleinement mise en œuvre.

VFG, **Promotion Santé Suisse** et **Pro Senectute** sont favorables au renforcement de l'encouragement du sport populaire. En revanche, **Pro Vélo** et **Santé Publique Suisse** estiment que l'accent n'a pas suffisamment été mis sur la promotion de l'activité physique et les vertus du sport populaire pour la santé. **Pro Senectute** considère qu'il conviendrait d'accorder davantage d'attention aux personnes âgées de 60 ans et plus. Pour l'**AAP**, il faudrait mettre l'accent sur un poids corporel sain et sur l'activité physique. **CardioVasc** insiste sur le fait qu'une importance primordiale doit être accordée à l'aspect sanitaire d'une

activité physique quotidienne (avis partagé par **Suisse Rando**, **Promotion Santé Suisse, SUS**). L'association précise qu'il faut investir davantage dans la promotion de l'activité physique tout en tenant compte des caractéristiques multidisciplinaires de ses déterminants. La promotion des espaces propices à l'activité physique joue également un rôle central à cet égard. Le manque de collaboration avec d'autres secteurs de la politique, plus précisément celui de la santé, est par ailleurs considéré comme une lacune (avis partagé par **Santé Publique Suisse**). **Santé Publique Suisse** préconise en outre une meilleure intégration du sport et de l'activité physique dans le cadre de la stratégie MNT. Selon **IdéeSport**, il convient d'accorder une plus grande importance à la collaboration entre les organismes d'encouragement sport et les organisations dont l'action est axée sur la santé, le bien-être et la prévention. La fondation plaide aussi pour que la priorité soit donnée aux activités accessibles. Elle ajoute qu'il faudrait encourager la pratique d'une activité sportive en dehors des clubs et dans le cadre de projets locaux.

Pro Vélo et Santé Publique Suisse jugent trop élevés les investissements prévus dans les infrastructures sportives, aux motifs qu'ils ne favorisent pas une activité physique quotidienne et n'ont qu'une influence marginale sur l'encouragement du sport populaire. **Swiss coach** en revanche considère qu'un investissement dans les infrastructures est un prérequis important pour la mise en œuvre des mesures concernant le sport populaire. Selon **Unihockey**, les conditions d'utilisation des infrastructures sportives doivent être améliorées en priorité.

Les avis de **SuisseMobile** s'articulent essentiellement autour de l'optimisation et de la garantie de la qualité des infrastructures (mobilité douce, routes) à moyen et long terme. **Swiss Olympic** et la majorité des fédérations sportives attirent l'attention sur les conditions-cadres du sport, notamment les restrictions environnementales, l'utilisation de la forêt et les aspects liés à l'aménagement du territoire. Compte tenu de l'influence majeure de ces conditions-cadres sur la pratique sportive, il convient de les intégrer à toutes les réflexions et de faire en sorte qu'elles soient en adéquation avec le sport.

Cevi réclame une différenciation des genres dans la formulation des concepts.

Le **Mouvement scout de Suisse** souhaite que l'accent soit mis sur une meilleure prise en compte de l'encadrement des jeunes.

Les **RMGR** précisent que l'encouragement du sport va indirectement de pair avec celui du tourisme et la politique régionale ou des régions de montagne. La promotion des activités physiques et sportives permet en outre de sécuriser des emplois locaux (**SSSSVG**).

Les **RMS** et **SSSSVG** soulignent qu'une grande importance doit être accordée à l'encouragement de la pratique des sports de neige par les enfants et les adolescents. La **FST** juge aussi primordial l'encouragement des sports de neige et, plus particulièrement, de l'association Initiative sports de neige. **Swiss-Ski** adhère à cette initiative comme à l'extension des centres d'entraînement nationaux pour les sports de neige.

Selon la **SSST** et le **bpa**, il serait souhaitable que les concepts traitent de la question de la prévention des accidents.

Sport-Toto demande que le concept concernant la relève et le sport d'élite reprenne les 15 millions de francs de contributions initialement promis par la Confédération aux fédérations. La décision finale de Swisslos relative au renforcement du soutien de la relève et du sport d'élite en dépendrait.

SOAC précise que les athlètes suisses de haut niveau doivent avoir la possibilité de se concentrer exclusivement sur leur sport. Cela impliquerait de pouvoir subvenir au coût de la vie.

La question du CNSN est également sujette à caution pour les partis politiques et les autres organisations intéressées (pour plus de détails, se reporter aux ch. 4.4.3 et 4.4.4).

Ralliements:

Les participants suivants à la consultation se rallient aux prises de position d'autres organisations:

La **Suva** se rallie intégralement à la prise de position du **bpa. CardioVasc, Promotion Santé Suisse**, l'**AAP** et Pro Vélo se rangent à l'avis de **Santé Publique Suisse**. La quasi-totalité des fédérations sportives ainsi que l'**ASP, Procap, Sport-Toto** et la fondation **Aide sportive suisse** adhèrent à la position de **Swiss Olympic**. Les **RMGR** se rallient quant à elles à la prise de position du canton des **GR**. Enfin, le **CNSN Valais**, les **RMV**, l'**Initiative sports de neige** et l'**ASPE** se rallient largement à la prise de position de la **FST**.

4 Résultats détaillés

4.1 Concept concernant le sport populaire

Cantons:

La **CDIP, BE** et **GR** adhèrent aux principes du «sport pour tous» et de «davantage de sport». La **CDIP, FR** et **BE** soulignent toutefois qu'il faut veiller à ne pas viser uniquement l'augmentation du nombre de personnes pratiquant une activité sportive. Ils précisent que la démarche doit aller de pair avec l'encouragement apporté aux personnes déjà actives sur le plan sportif. **BS** juge le concept concernant le sport populaire pertinent, mais inadapté à un canton urbain sur tous les points.

La **CDIP, BE, GE, SG, FR, VS** et **VD** estiment qu'une large part des mesures recommandées aux cantons et aux communes est justifiée. **VD** et **VS** espèrent obtenir des informations régulières sur ce point. Selon eux, la coordination et les informations de la Confédération méritent d'être améliorées. Ils souhaitent éventuellement la création d'une conférence des chefs de département en charge du sport. **TI** précise que les caractéristiques et les besoins régionaux et locaux doivent être pris en compte. Pour **VD** et **VS**, les ressources humaines et financières requises pour la mise en œuvre des recommandations aux fédérations et autres associations sportives font défaut.

Le rôle majeur de J+S est confirmé par la majorité des cantons (**CDIP, CGSO, BE, VS, FR, NE, GR, GE**).

La **CDIP, BE, GE, FR** et **NE** saluent la priorité accordée à l'encouragement du sport auprès des enfants et des adolescents. Les activités d'encouragement menées dans la petite enfance méritent selon eux d'être développées, des mesures concrètes devant être proposées dans ce domaine. **GR** souhaite lui aussi que le programme J+S soit étendu à des tranches d'âge inférieures, y compris pour les cours de formation des cadres. **SG** attire l'attention sur l'absence du groupe cible constitué des enfants en bas âge et de leurs parents et autres tuteurs légaux dans le concept concernant le sport populaire.

VS, FR et **VD** soulignent l'aspect primordial du financement et de la motivation des bénévoles, considérant qu'il est vraiment souhaitable au minimum de maintenir les tarifs appliqués par J+S à l'avenir. La **CDIP, GE** et **BE** appellent à un financement à long terme du programme J+S.

VS, FR, JU et **VD** souhaitent que le programme J+S tende à une simplification administrative. Il convient de simplifier notamment l'utilisation de la banque de données et de supprimer toute distinction entre le Sport des enfants et le Sport des jeunes.

La **CDIP** remet en cause l'affirmation selon laquelle le sport constitue un volet important du travail de formation. Il ne lui paraît pas non plus correct de dire que la compétence constitutionnelle de la Confédération en matière de sport à l'école n'est pas contestée. **GL** déclare avoir souligné dès la consultation sur la loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique (comme d'autres cantons d'ailleurs) que la détermination du nombre

minimal d'heures de sport est clairement contraire à la répartition en vigueur des compétences entre la Confédération et les cantons.

LU estime que, globalement, le sport scolaire obligatoire et le sport scolaire facultatif concernent tous les enfants et les adolescents. L'utilité de l'éducation au mouvement et de la promotion de l'activité physique n'est pas contestée. Le fait qu'une plus grande importance soit accordée à la promotion de l'activité physique à l'école dans le futur est considéré comme positif. Cependant, elle ne doit pas être disproportionnée par rapport aux autres branches et aux possibilités financières. Les enfants étant généralement scolarisés à partir de quatre ans, il convient d'étendre le sport scolaire facultatif aux 4-20 ans (**AG**). La **CDIP**, **NE**, **BS**, **BE** et **GR** saluent l'élaboration d'offres supplémentaires pour le sport scolaire facultatif, précisant toutefois que ces activités ne relèvent pas toujours de la responsabilité des communes. **GE** précise que le sport scolaire est une prérogative conjointe des cantons et des communes. Compte tenu des spécificités cantonales, il convient d'adapter le texte s'y référant en laissant la latitude d'interprétation nécessaire. **VS** souhaite que le «sport scolaire facultatif» soit renommé «sport extra-scolaire facultatif».

La **CDIP**, **BL**, **VS**, **BE** et **FR** réclament l'établissement d'une base juridique permettant à tous les salariés de bénéficier d'un congé J+S, quel que soit leur âge.

GE souligne l'importance du programme Sport des adultes Suisse (esa), même s'il ne constitue pas une priorité selon lui. **TI** juge positive la clarification des besoins et des attentes dans ce domaine. **BL** est d'avis qu'une reconnaissance de moniteur esa telle qu'elle existe dans le cadre de J+S (Sport des enfants et Sport des jeunes) est souhaitable pour les étudiants des hautes écoles. La **CDIP** et **FR** émettent des doutes quant au fait que la demande de formations excède l'offre dans le programme esa. Plus de la moitié des adultes pratiquent un sport de manière libre et informelle.

Selon la **CDIP**, **GE**, **VS**, **VD** et **FR**, les cahiers des charges des centres spécialisés «Sport des adultes» et «Sport populaire» sont encore assez flous. Il convient d'en clarifier et d'en préciser les attributions (**SO**). **ZH** et **FR** se disent favorables à la création d'un centre spécialisé «Sport populaire». **BE** et **SO** estiment quant à eux qu'une combinaison des centres spécialisés «Sport des adultes» et «Sport populaire» s'impose. **LU** salue la création de ces centres spécialisés et se dit également favorable à leur fusion. **NE** ne perçoit pas l'utilité de la création d'un centre spécialisé «Sport des adultes».

La **CDIP**, **BE**, **GR** et **AG** accordent de l'importance à la formation des coordinateurs de sport. Selon **FR** et **VD**, il convient de mieux promouvoir le programme de formation des coordinateurs de sport pour y attirer plus de participants. Il s'agit aussi de mieux le valoriser auprès des communes, afin d'assurer la création effective de postes correspondants. **NE** attache aussi une grande importance à la collaboration avec les communes. **ZH** précise qu'il ne s'agit pas uniquement de prévoir une formation de coordinateur de sport, mais aussi d'élucider les aspects liés au versement d'une aide fédérale et de proposer des conseils. **VS** estime que les missions concrètes des coordinateurs de sport ne sont pas clairement définies. Pour **TG**, aucune mesure urgente n'est à mettre en œuvre dans ce domaine par la Confédération.

La **CDIP**, **BE**, **GE**, **AG**, **FR** et **TI** considèrent comme prioritaires l'encouragement du travail bénévole et le développement des clubs et estiment qu'il faut soutenir les mesures en ce sens. **TG** attire l'attention sur l'absence de modèles d'encouragement pour les dirigeants des clubs dans le concept concernant le sport populaire.

BL et **BE** demandent que les subventions J+S versées aux prestataires commerciaux pour l'organisation de cours de sport soient supprimées ou considérablement réduites.

AG, **GR** et **FR** réclament le maintien et l'amélioration des conditions-cadres pour la pratique sportive individuelle en plein air ou dans les espaces publics. **NE** souhaite que les conditions-cadres propices à l'encouragement du sport et de l'activité physique soient

discutées avec les services de l'aménagement du territoire. L'idée est de collaborer dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs cantonaux.

VD, FR, VS, NE et **JU** partagent le souci du manque d'infrastructures sportives. Il leur apparaît en outre que la dotation financière du programme CISIN est insuffisante. Il est vain de vouloir mettre sur pied des programmes encourageant la population à faire du sport si les lieux d'accueil n'existent pas en suffisance. **JU** appelle à une extension de la CISIN aux projets d'infrastructure régionaux. Afin d'encourager la pratique du sport par les jeunes socialement défavorisés et plus particulièrement par les filles, **VS** préconise l'ouverture des installations sportives aussi le week-end. Pour **ZH**, il convient de mentionner que les installations sportives doivent être bien desservies et rapidement accessibles, y compris dans l'optique d'une exploitation écologique des sites.

L'encouragement des sports de neige remporte l'adhésion de **VD, VS, NE** et **TI**. Ces cantons sont également favorables à l'Initiative sports de neige et au doublement des subventions des camps de sports de neige. **FR** souligne que le doublement des contributions pour les camps de sports de neige des écoles ne doit pas se faire aux dépens d'autres sports. Il ajoute que mettre l'accent sur un unique centre national de sports de neige ne semble pas pertinent. **GR** considère qu'un CNSN serait un complément idéal et l'envisage comme une partie intégrante de l'offre de l'Initiative sports de neige. **BE** estime que l'augmentation des subventions J+S pour les camps de sports de neige est à remettre en question. L'offre de tourisme doit également être exploitée au printemps et en été. Il convient par ailleurs d'envisager un soutien des week-ends de ski organisés par les clubs en tant qu'initiative polysportive. Selon **TG**, il n'est nécessaire de renforcer les mesures d'encouragement dans le domaine des sports de neige. S'il valide l'amélioration générale du soutien apporté à l'organisation des camps de sports de neige, il rejette le principe d'un doublement des subventions J+S profitant aux seuls camps scolaires. **BS** estime que le champ d'action «sport» est trop centré sur les sports de neige et le tourisme qu'il génère.

Il ajoute que les personnes en situation de handicap et les migrants doivent également avoir accès au sport.

ZH appelle à une meilleure définition des interfaces avec les autres départements et services, notamment dans le domaine de l'encouragement de l'activité physique s'inscrivant dans le cadre de la stratégie MNT. Il indique par ailleurs que le phénomène du dopage touche également le sport populaire et doit donc être abordé dans le concept correspondant.

Selon **BE**, les sports qui n'impliquent pas d'activité physique ainsi que les sports mécaniques et les activités à risque mentionnées dans la loi sur les activités à risque ne devraient pas être soutenus. Il en va de même pour des sports déjà dotés de moyens financiers suffisants.

VS demande à ce que la thématique du genre soit intégrée dans la formation. Il est également nécessaire de mieux connaître les obstacles à une meilleure participation des femmes à la vie associative sportive. Les clubs qui souhaitent promouvoir la participation des femmes doivent pouvoir obtenir des subventions. Il serait par ailleurs intéressant de développer des liens entre l'école et les clubs sportifs afin de favoriser la poursuite d'une activité sportive à la fin de la scolarité. Enfin, pour favoriser une augmentation de la pratique du sport par les parents, et plus particulièrement par les femmes, il serait pertinent de prévoir des structures d'accueil et des activités pour les enfants pendant les créneaux de pratique des adultes.

Partis et autres organisations intéressées:

Swiss Olympic et le **PBD** accueillent favorablement le concept concernant le sport populaire, y compris les priorités définies. Ils estiment qu'il met en exergue l'importance cruciale du sport populaire. Sans ce dernier, il n'y aurait pas de sport d'élite (**Swiss Olympic**). Il est souhaitable d'intégrer au concept concernant le sport populaire le soutien des personnes déjà actives sur le plan sportif (**PBD**). La **CFEJ** valide le principe de

l'encouragement du «sport pour tous» dans le but de contribuer à la bonne santé de la population ainsi que l'accent mis sur les enfants et les adolescents. **Swimming** adhère également au mandat de la Confédération concernant l'augmentation de l'activité physique dans toutes les classes d'âge. Pour l'**ACS**, la mise en œuvre du concept concernant le sport populaire est prioritaire sur celle du concept concernant la relève et le sport d'élite et celle du concept concernant les infrastructures. Il s'agit ainsi de donner la priorité aux activités physiques contribuant à une bonne santé plutôt qu'aux sports liés à la notion de performance (**Pro Vélo** et **Suisse Rando**).

L'**UDC** attire l'attention sur le fait qu'il est souhaitable de préserver la souveraineté des cantons et l'autonomie des communes. Il convient par ailleurs de ne pas nuire au marché privé du sport populaire par une trop grande influence de l'Etat. Le parti ajoute que la coordination et la mise en réseau ne doivent pas conduire à plus de bureaucratie et d'étatisation.

L'**USAM** considère que les documents sont formulés de façon hasardeuse et que la volonté de mise sous tutelle de la société civile est perceptible. Le **CP** remarque que ce concept contient beaucoup de considérations générales douteuses. Selon lui, les citoyens sont informés des avantages du sport tout en gardant leur libre arbitre et en conservant la possibilité d'y renoncer. Le concept comprend trop d'informations non ciblées (distinction entre le sport populaire et une activité physique ayant des effets positifs sur la santé). En revanche, le **CP** approuve les mesures préconisées, notamment le renforcement du programme J+S.

Swiss Olympic se dit également favorable à ce dernier tout en précisant que l'allocation de moyens financiers supplémentaires ne doit pas se faire au détriment de la mise en œuvre d'autres mesures. L'**ACS** adhère elle aussi au renforcement du programme J+S, jugé efficace pour un encouragement durable des clubs sportifs. Pour **SUS** et la **CFEJ**, le financement du programme J+S doit être garanti au minimum au niveau actuel. La **FSSU** estime qu'il est important aussi d'encourager le sport populaire dans la classe d'âge importante des étudiants. Il s'agit pour elle de poursuivre sur la lancée du programme J+S pour la base. **Swimming** est favorable à un soutien financier de l'élaboration et du développement d'offres pour les adultes et les adolescents. L'association précise toutefois que l'augmentation des subventions J+S doit être expressément réservée aux offres concernant des sports de base, dont la natation.

Selon **Swiss Olympic**, les recommandations faites aux fédérations en vue d'un renforcement de l'encouragement du sport populaire ne sauraient être mises en œuvre sans une augmentation substantielle des aides. **Suisse Rando** appelle à une attribution claire des responsabilités relatives à la mise en œuvre des mesures préconisées.

Inclusion Handicap réserve un accueil favorable à la vue d'ensemble, qui, selon elle, met en avant l'effet intégratif et la composante sociale du sport. L'intégration des personnes en situation de handicap n'est à son sens cependant pas suffisamment prise en compte. L'association déplore aussi le manque d'informations concrètes sur la façon donc les offres de sport populaire peuvent favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap. Elle ajoute que les installations sportives et les espaces propices à l'activité physique doivent être explicitement accessibles aux personnes en situation de handicap. Selon elle, le sport scolaire est en outre un facteur d'intégration important, notamment pour les enfants et les adolescents en situation de handicap. L'association regrette également que les personnes en situation de handicap ne soient pas mentionnées dans les champs d'action concernant le sport populaire. Là encore, il convient de créer des structures d'encouragement et des offres spécifiques. Il est souhaitable qu'elles soient intégrées dans les structures du sport et de l'activité physique. Un programme de sensibilisation de la Confédération poussant les institutions sportives à accepter les personnes en situation de handicap serait en outre souhaitable. Il convient enfin d'adapter les programmes J+S et esa aux besoins des personnes en situation de handicap. La **SSST** préconise une intégration du sport handicap

dans le chapitre 6 (Mesures fédérales) via la création d'une nouvelle section (6.4). L'**ASP** et **PluSport** jugent le principe du «sport pour tous» très positif. Ils remarquent toutefois que les personnes en situation de handicap sont nettement sous-représentées dans les clubs sportifs. Les deux associations ajoutent que si des mesures appropriées étaient prises, les personnes en situation de handicap représenteraient un fort potentiel pour les clubs sportifs. Selon elles, le principe du «sport pour tous» doit aller de pair avec des mesures axées sur le traitement de l'hétérogénéité. **Procap** et **Plusport** réclament un renforcement du soutien apporté aux offres J+S qui intègrent les personnes en situation de handicap. Pour **PluSport**, un traitement égalitaire de ces personnes pourrait passer par une adaptation des fonds d'encouragement de l'intégration dans le programme J+S. L'encouragement de l'activité physique et du sport populaire contribuant au maintien d'une bonne santé est tout aussi indiquée pour les personnes en situation de handicap que pour les autres.

Swiss Olympic demande à ce que le budget destiné aux programmes de promotion de la relève de J+S soit augmenté de 11 à 20 millions de francs, conformément à ce qui était prévu initialement. L'association souhaite en outre être chargée de reverser ces fonds aux fédérations à des fins de simplification administrative. La **FSSA** est attachée au principe «Davantage de sport - plus d'argent». Elle indique que les montants actuellement affectés à la promotion de la relève J+S doivent être intégralement maintenus dans l'éventualité d'un versement assuré par Swiss Olympic. Elle rejette la perspective de coupes budgétaires liées à un financement réservé à une élite. **SA** s'oppose fermement à une répartition des fonds privilégiant les sports d'équipe au détriment des sports individuels. Pour le **BESJ**, il n'apparaît pas clairement si les dépenses liées à la promotion de la relève continueront à être comprises dans l'enveloppe budgétaire de J+S.

Swiss Olympic, **Unihockey** et la **CFEJ** sont favorables à la formation de coordinateurs de sport. **Unihockey** préconise toutefois l'optimisation de certaines conditions-cadres. Il lui semble inévitable de créer un module ou un bloc de formation pour assurer l'instruction civique des participants, l'objectif étant qu'ils puissent ensuite évoluer sereinement et de façon ciblée dans l'administration et au sein des instances officielles. Le **CP** met en doute l'utilité du renforcement de la formation des coordinateurs de sport comme de la création d'un centre spécialisé «Sport populaire».

Swiss Olympic et la **CFEJ** sont favorables à la création d'un centre spécialisé «Sport populaire». L'**ACS** précise que ce centre doit servir d'interlocuteur pour les communes, les clubs sportifs et les autres organisations intéressées. La **CFEJ** salue également le principe d'une «alliance dédiée au sport populaire» ainsi que le «Groupe de travail interdépartemental pour le sport populaire». **Suisse Rando** souhaite obtenir des précisions sur les compétences et les missions du centre spécialisé «Sport populaire» et appelle à ce qu'il soit doté de moyens suffisants.

SA considère qu'il est souhaitable de créer le centre spécialisé «Sport des adultes» plus rapidement que prévu.

Plusieurs fédérations (**Minigolf**, **Wushu**, **Sliding**, **SSB**, **Boxing**, **SAFV**, **FSB**, **SFS**, **AeCS**, **FMS**, **FSVL**) réclament, dans la mesure du possible, que tous les sports puissent bénéficier du programme J+S. Une intégration rapide des sports encore exclus du programme J+S est ainsi visée.

Swiss-Ski estime que la situation des clubs a été correctement décrite et documentée de façon appropriée. Toute volonté de soutien aux clubs sportifs est la bienvenue (avis partagé par **SUS**, **ACS**). L'**ACS** salue la volonté d'encourager le développement des clubs sur la base du bénévolat et du volontariat (**PDC** également). La **CFEJ** fait remarquer que le soutien apporté ne doit pas se limiter aux seules activités pratiquées en club.

Le **PDC**, **SUS**, la **CFEJ**, la **FSSA**, **JEMK**, **Cevi** et **Jubla** plaident en faveur de la promotion de la reconnaissance du bénévolat au sein de la société. L'**UDC** aussi est d'avis que l'accent doit être mis sur le bénévolat et le volontariat. Le parti estime que ce soutien passe par la valorisation, la sensibilisation et davantage de liberté d'action. Selon lui, il irait de pair avec

un allègement des procédures administratives liées à l'utilisation des infrastructures publiques, qui doivent aussi être accessibles à moindre coût. **SUS** considère qu'il est important de soutenir et de garantir le financement de la formation des moniteurs bénévoles. **Swiss-Ski** ne valide pas l'affirmation générale selon laquelle les communes supportent l'essentiel de la charge financière que représentent les mesures d'encouragement du sport et de l'activité physique. Cette charge pèse au moins autant sur les bénévoles. L'**ACS** en revanche approuve que le rapport de synthèse retienne qu'en termes de dépenses, les communes supportent l'essentiel de la charge financière liée à l'encouragement du sport en Suisse. Le **PDC** préconise l'encouragement de la collaboration entre les clubs, les écoles et les communes. **Swimming** souhaite notamment que l'accès à l'école publique soit facilité afin d'aider les enseignants à mettre en œuvre les programmes pédagogiques dans le domaine de la natation (assurance de la qualité, garantie de la continuité de la formation progressive).

Pour la **CFEJ**, il est primordial de soutenir au maximum le sport scolaire facultatif et de distribuer équitablement les aides à toutes les écoles du pays. **JEMK**, **Cevi** et **Jubla** indiquent que le sport scolaire facultatif ne doit pas faire concurrence aux clubs sportifs.

Swiss-Ski et le **BESJ** approuvent la volonté d'une simplification administrative du programme J+S.

Unihockey remarque que les conditions d'utilisation des infrastructures sportives (répartition, accessibilité, horaires d'ouverture et de fermeture) sont aujourd'hui un facteur fortement restrictif. La fédération regrette que le concept concernant le sport populaire ne prévoie pas de mesures pour remédier à ce problème.

Les **RMS** se réjouissent notamment du fait que les sports de neige sont explicitement mentionnés dans le concept concernant le sport populaire et saluent la volonté de la Confédération d'affecter des ressources supplémentaires à ce domaine. Des mesures concrètes sont à formuler en la matière. **Initiative sports de neige**, les **RMS**, la **FST** et **Swiss-Ski** estiment qu'un soutien financier et logistique de la Confédération au développement et à l'organisation du prêt décentralisé de matériel pour les sports de neige serait le bienvenu. Ces mêmes associations, auxquelles se rangent aussi l'**ACS**, se prononcent par ailleurs en faveur du doublement des subventions J+S affectées aux camps de sports de neige. L'association **Initiative sports de neige**, les **RMS** et la **FST** sont également favorables aux recommandations formulées pour l'organisation de ces camps. Des mesures visant à inciter les écoles à organiser davantage de camps seraient particulièrement bien accueillies. Il serait également de bon ton de demander aux hautes écoles pédagogiques d'intégrer l'organisation des camps de sports de neige dans leur plan d'études et d'encourager une participation en tant que moniteur adjoint sous forme de stages. Des jours de congé (supplémentaires) ou d'autres mesures incitatives pour les collaborateurs sont par ailleurs nécessaires pour que ces derniers puissent exercer des activités de moniteur J+S. La **CFEJ** est favorable à l'affectation de moyens supplémentaires aux camps de sports de neige. Elle insiste néanmoins sur le fait que l'encouragement des sports de neige ne doit pas se faire au détriment d'autres sports et d'autres fédérations.

Swiss-Ski, les **RMS** et la **FST** soutiennent avec vigueur l'Initiative sports de neige. **Pro Vélo** juge pertinent d'investir dans l'élaboration de nouvelles offres d'activité physique pour l'hiver. Les **RMS** prônent également un assouplissement des critères d'attribution ou de restriction des aides financières applicables aux subventions J+S.

Outre la création d'offres de formation complémentaires évoquée dans le concept, l'**Initiative sports de neige** souhaite que le mandat de prestations de J+S soit étendu au placement des moniteurs J+S (pool / bourse de moniteurs).

Swiss coach et **OL** indiquent que l'obligation légale de suivre une formation continue pour les moniteurs J+S est souvent une source de conflits avec les employeurs, ce en dépit de l'APG. Ce potentiel de conflit est encore plus grand pour les cours des fédérations, ces dernières n'étant pas en mesure de verser l'APG. C'est pourquoi **Swiss coach** et **SA**

réclament que les APG jusqu'ici destinées aux personnes ayant suivi la formation de base et la formation continue de moniteur J+S au niveau fédéral (OFSP) et cantonal (services des sports) soient maintenues. Les personnes suivant les cours de formation continue de moniteur J+S des fédérations sportives devraient également en bénéficier si les cours en question sont agréés par l'OFSP ou pour autant que la fédération dispose d'experts J+S reconnus.

Swiss coach, OL et la **CFEJ** demandent que les congés-jeunesse ne soient pas liés à l'âge. **Swimming, JEMK** et **Jubla** souhaitent que le congé-jeunesse prévu par la loi soit davantage connu des employeurs et mieux valorisé auprès de ces derniers.

Pour les **RMS**, il est justifié de soutenir plus particulièrement les sports les plus souvent pratiqués ainsi que les enfants, les adolescents et les personnes issues de l'immigration. Le **PDC** est attaché à la suppression des différences socioculturelles. **Swimming** considère que la natation est un instrument important pour l'intégration des personnes issues de l'immigration. La **CFEJ** précise que le sport doit également être accessible aux couches de population qui demeurent à l'écart des possibilités de formation.

Selon **JEMK, Cevi** et **Jubla**, il est incorrect d'affirmer sous forme de généralité que les femmes sont nettement moins représentées que les hommes dans la vie associative. Il existe toutefois des inégalités entre les sexes: les sports davantage pratiqués par des hommes sont ainsi mieux lotis financièrement. **Swimming** approuve la volonté de la Confédération de faire en sorte que les femmes soient plus nombreuses à occuper des fonctions de management et de coaching.

La **CFEJ** estime qu'il est important d'entretenir et de développer davantage les espaces naturels et les installations sportives. **Suisse Rando** appelle à ce que la sécurisation d'un réseau de chemins de randonnées et de transports publics attractif soit intégrée au concept concernant le sport populaire. La **CFEJ** souligne qu'il convient de garantir l'accès aux forêts.

Antidoping Suisse demande que le concept concernant le sport populaire mentionne le besoin d'intensification de la collaboration entre son association, intervenant en qualité de centre de compétences pour la lutte contre le dopage, et l'OFSP. Il s'agit également d'examiner la possibilité d'un versement direct de fonds destinés aux activités de prévention de l'OFSP à Antidoping Suisse. Cette demande est justifiée par le fait que les anabolisants sont de plus en plus consommés dans le cadre du sport populaire ou non réglementé, ce qui à terme constitue un problème de santé public. La fondation souhaite par ailleurs figurer parmi les acteurs présentés dans un chapitre individuel, le travail d'information et de prévention qu'elle fournit ne concernant pas uniquement le sport d'élite.

Le bpa souhaite que la mise en œuvre stratégique de l'art. 1, al. 1, let. e, LESp («prévenir les accidents liés au sport et à l'activité physique») fasse l'objet d'une meilleure communication. Il convient de poursuivre les activités de prévention existantes et d'élaborer de nouvelles mesures en fonction de l'orientation du projet d'encouragement du sport. Concrètement, il s'agit d'édicter des recommandations homogènes pour la sécurité de la pratique sportive à l'école et de définir des concepts de prévention des accidents pour les fédérations sportives. Enfin, il faut aussi que les clubs sportifs mettent en œuvre des mesures de prévention des accidents. La **SSST** demande elle aussi la création d'une section «Prévention des accidents et protection de la santé». Elle ajoute que ces questions doivent être abordées dans tous les établissements de formation et centres sportifs. Elle précise par ailleurs que les accidents de sport doivent être analysés et que des mesures de prévention adaptées doivent être élaborées. Les conclusions tirées doivent avoir un impact sur les comportements quotidiens et les programmes d'entraînement, mais aussi être prises en compte pour la construction et l'exploitation des installations sportives. Pour la SSST, les organisations partenaires doivent également en tirer profit. Les hautes écoles, ainsi que les écoles professionnelles, doivent intégrer ces questions à leurs programmes de formation de base et de formation continue.

4.2 Concept concernant la relève et le sport d'élite

Cantons:

D'une manière générale, **BE** approuve le concept concernant la relève et le sport d'élite. **VD**, **FR**, **SZ** et **TI** adhèrent eux aussi à la volonté d'augmenter les moyens à disposition de la relève et du sport d'élite suisse. Des indications et des chiffres plus précis sont toutefois demandés (**FR**). Pour **SZ**, il convient de présenter les chiffres de façon à faire apparaître clairement les moyens supplémentaires dont disposera Swiss Olympic à l'avenir pour mettre en œuvre le concept. Sur ce point, les informations fournies sont insuffisantes, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. **VD** et **FR** estiment les moyens prévus largement insuffisants. **TI** considère que le sport populaire ne doit en aucun cas être pénalisé par l'augmentation prévue des moyens financiers. **BE** indique que l'encouragement de la relève et du sport d'élite doit respecter le principe de subsidiarité. Les fédérations qui ont les reins solides ne doivent plus toucher que le minimum d'aides. Il convient d'investir les montants ainsi dégagés dans d'autres sports d'importance stratégique. D'un point de vue stratégique, un encouragement uniforme de tous les sports n'a aucun sens. La volonté de donner la primeur aux sports de neige est globalement approuvée. Pour **VD** et **FR**, il convient de concentrer les moyens sur certains sports susceptibles de rapporter beaucoup de médailles dans les compétitions internationales.

Selon la **CDIP**, il n'est pas pertinent de privilégier l'Association suisse de football et la Fédération Suisse de inline Hockey (FSIH), ces deux associations disposant de suffisamment de moyens.

GR et **VD** considèrent que le soutien financier des fédérations est largement insuffisant.

GL précise que la Confédération doit s'assurer que les fédérations sportives mettent en œuvre leurs concepts et leurs stratégies dans la durée et que l'argent mis à disposition soit utilisé à bon escient (avis partagé par **FR**).

Pour **NE** et **VS** se pose la question de la façon dont les cantons doivent prendre en compte les intérêts des fédérations sportives nationales. **BE** estime que, de façon générale, l'encouragement des fédérations doit passer par Swiss Olympic. Les délimitations requises sont effectuées au niveau du concept. Les modalités concrètes doivent faire l'objet d'une convention de prestations entre l'OFSPPO et Swiss Olympic.

AG, **FR** et **VD** demandent une clarification des rôles de l'OFSPPO et de Swiss Olympic. Dans le domaine du sport d'élite, la réussite dépend d'une bonne coordination des actions et d'une affectation adaptée des moyens à tous les échelons. Pour **TI**, il est indispensable d'améliorer la communication entre la Confédération, les cantons et les communes, ainsi qu'entre les instances du sport de droit public que sont Swiss Olympic et les fédérations sportives nationales. **BL** renvoie à l'exemple de son centre de coordination, compétent pour tous les aspects de l'encouragement de la relève et du sport d'élite.

La **CDIP** rejette explicitement la création d'une plate-forme informelle sur le sport. Elle se présente comme la conférence spécialisée des directeurs cantonaux responsables du sport. Les assemblées plénières de la **CDIP** sont donc le lieu indiqué pour débattre des questions relatives au sport.

Selon **VD** et **FR**, il convient d'actualiser les chiffres figurant au chapitre 3.3.3. Le canton de Vaud compte aujourd'hui 55 fédérations et organisations sportives internationales, qui génèrent 1500 emplois (et non 800 comme indiqué).

GE, **VD** et **FR** sont favorables aux mesures d'encouragement du sport d'élite dans l'armée comme dans la protection civile et le service civil. **FR** salue également les mesures concernant les entraîneurs.

VD et **LU** ne comprennent pas ce que recouvre exactement la notion de «concept d'organisation des manifestations sportives» (chiffres 9.2.5 et 10.2.3) ni avec qui il sera élaboré.

JU et **VD** souhaite que le mot «poursuit» (son système de Talents Cards) soit remplacé par le terme «perfectionne» au chiffre 9.2.3.

La **CGSO** préconise que l'OFSPo et Swiss Olympic initient et coordonnent l'harmonisation et l'amélioration du système Sport et études au niveau cantonal. **ZH** insiste sur le fait qu'il est indispensable que les critères d'admission dans les écoles de sport soient les mêmes dans tous les cantons. Le passage de la relève à l'élite mérite par ailleurs d'être mieux valorisé. Il convient de relever la limite d'âge pour bénéficier de prestations de soutien. Concernant la coordination entre sport d'élite et formation scolaire, **FR** est d'avis que la problématique principale réside dans l'identification des talents et dans le manque de définition du terme «talent». Il est souhaité que Swiss Olympic prenne cette thématique à bras-le-corps. **SO** est sur la même ligne, considérant qu'il faut charger Swiss Olympic de définir, en collaboration avec ses membres, des critères de qualification clairs, valables dans tout le pays et applicables à des talents de tout âge. Ces critères serviraient ensuite de base pour l'évaluation des demandes de prise en charge des frais de scolarité. **BE** préfère que l'OFSPo soit chargé de fournir une définition uniforme et nationale du terme «talent». **VD** et **FR** estiment que le système des Talent Cards pose problème, dans la mesure où leur valeur n'est pas clairement établie. Qui plus est, l'équité entre les sports n'est pas respectée. Un système qui change constamment pose aussi un problème de durabilité. Il convient que les fédérations sportives puissent déterminer les talents de manière sérieuse et sur le long terme et leur attribuer des cartes à validité annuelle.

VD fait état de la difficulté à concilier sport d'élite et études/apprentissage, précisant que la situation est très différente selon les sports et les cantons. Le passage d'un canton à l'autre pose encore souvent problème. Selon **TI**, au chapitre 8, le parallèle entre études universitaires et sport d'élite doit être complété par un paragraphe sur la conciliation entre la formation professionnelle initiale et le sport d'élite (avis partagé par **FR** et **VD**), qui concernerait de nombreux sportifs de haut niveau. **VD** et **FR** estiment que le paragraphe 8.1.3 ne doit pas mentionner uniquement le HEFSM, mais évoquer aussi les possibilités de collaboration avec d'autres hautes écoles suisses. **BE** demande des offres supplémentaires de formation à distance, afin que les sportifs puissent suivre des cursus bien établis dans des hautes écoles.

La **CDIP** porte un regard critique sur les recommandations relatives aux mesures concernant la distribution des fonds de loterie. Elle estime que les cantons décident en toute autonomie de l'affectation de ces fonds.

VD et la **CDIP** insistent sur le fait qu'il faut faire en sorte que l'Aide sportive suisse ne diminue pas son soutien financier à un sportif si celui-ci est aidé financièrement par son canton. Pour **BE**, une obligation de remboursement des fonds d'encouragement publics est envisageable dès lors que les sportifs retirent un bénéfice économique de leur sport.

Concernant la prévoyance professionnelle, pour **VD** et **FR**, il convient de se demander si les offices régionaux de placement (ORP) ne pourraient pas avoir un rôle à jouer.

TG estime que le concept concernant la relève et le sport d'élite n'offre pas une vue d'ensemble des activités de recherche. Il n'en ressort pas clairement si l'EPF Zurich et d'autres universités mènent des projets de recherche, ni dans quelle mesure ces activités sont coordonnées. **BE** insiste sur le fait que les activités de recherche de l'OFSPo ne doivent pas être mises en concurrence avec celles des hautes écoles techniques. Ces activités doivent se limiter à la recherche appliquée au sport d'élite. Les autres missions de l'OFSPo concernent essentiellement des tâches de coordination. **VD** et **FR** estiment que le rôle de l'OFSPo pourrait consister à lister les compétences qui existent dans les hautes écoles en matière de recherche et d'innovation et à mettre ces informations à la disposition d'un large public.

VD déplore les difficultés de communication actuelles entre Antidoping Suisse et le LAD. Le LAD étant le seul laboratoire suisse agréé par l'Agence mondiale antidopage, il convient d'envisager un financement national de celui-ci.

BE demande que la présentation des projets de CISIN, CISIC et CISCO soit complétée par celle des projets de CISRE (conception des installations sportives d'importance régionale), qui sont répandus dans le canton de Berne. En revanche, **BE** remet en cause la nécessité de créer des centres d'entraînement nationaux. Selon lui, les centres d'entraînement décentralisés doivent être soutenus à titre subsidiaire.

VD et **FR** attirent l'attention sur le manque d'infrastructures. Cette situation conduit les clubs sportifs à refuser des nouveaux membres. Selon **FR**, la Confédération doit aussi reconnaître et soutenir les efforts que les cantons et les communes fournissent pour la construction et l'exploitation d'infrastructures sportives utilisées aussi bien par le sport populaire que par le sport d'élite et la relève. Il remarque par ailleurs que l'OFSPPO a de plus en plus de mal à concilier l'usage mixte de ses infrastructures (notamment à Tenero), où le sport d'élite est clairement favorisé par rapport au sport populaire.

Partis et autres organisations intéressées:

De façon générale, les priorités définies et les projets envisagés obtiennent l'adhésion du **PDC**. Selon ce dernier, la relève et le sport d'élite sont importants pour la Suisse et pour son rayonnement à l'étranger. Une relève et un sport d'élite performants conditionnent aussi la qualité du sport populaire. Il convient donc de développer les effets de synergie et la collaboration entre les différents domaines. Le **PBD** valide le concept concernant la relève et le sport d'élite ainsi que son orientation générale.

Le **PLR** estime qu'un renforcement du financement de la Confédération se justifie dans la mesure où les fonds publics supplémentaires s'accompagnent de fonds privés (loterie). Il préconise une légère augmentation du soutien de la relève J+S (base: 11 millions). Il prône aussi un transfert de la promotion de la relève à Swiss Olympic, régi par une convention de prestations. Cela permettrait d'éviter la mise en place d'une banque de données *ad hoc* par la Confédération.

Sur le principe, le **CP** adhère lui aussi au concept concernant la relève et le sport d'élite. Le sport d'élite est à mettre en relation avec l'image et le rayonnement de la Suisse, et entraîne ainsi des effets politiques et économiques positifs. Le **CP** est également favorable à l'extension des infrastructures et à l'amélioration des conditions cadres offertes aux sportifs d'élite. En revanche, il n'approuve pas la volonté d'intégrer la corruption privée dans le Code pénal comme une infraction poursuivie d'office.

Sur le principe, l'encouragement de la relève et du sport d'élite obtient l'assentiment de l'**USAM**, à condition que le but, l'objectif affiché et les critères d'évaluation correspondants soient communiqués, ce qui n'est cependant pas le cas. L'**USAM** considère que le concept concernant la relève et le sport d'élite ne comprend pas de réflexions sur les conséquences de la non-réalisation des objectifs visés. Si l'encouragement du sport d'élite ne donne pas les résultats escomptés, il conviendra d'agir en conséquence.

Swiss Olympic demande à gérer l'ensemble des fonds d'encouragement de la relève et du sport d'élite dans le cadre d'un mandat de prestations (le **PBD** aussi). **Swiss Olympic** souhaite que les aides fédérales bénéficient en premier lieu à la relève. L'association estime que J+S est un système performant. L'efficacité de la promotion de la relève J+S implique cependant des entraîneurs professionnels disposant d'une formation solide, ainsi que des fédérations compétentes dotées de suffisamment de ressources. Les principaux leviers de l'encouragement de la relève et du sport d'élite sont le renforcement des compétences organisationnelles et de gestion des fédérations, ainsi que la professionnalisation des entraîneurs (avis partagé par le **PDC**, **Swiss-Ski** et **Volley**).

Swimming plaide également en faveur du recrutement de professionnels (entraîneurs, direction des fédérations et spécialiste en sciences du sport). Des services supplémentaires, notamment médicaux et scientifiques, sont par ailleurs souhaités. Une formation des

entraîneurs à la fois générale et spécifique au sport mériterait d'être encouragée, tant sur le plan financier que conceptuel.

Volley souligne que de nombreux entraîneurs sont contraints d'exercer un autre métier pour s'assurer un revenu suffisant. Cette situation se traduit par une disponibilité limitée. Les entraîneurs sont des puits de compétences et devraient être mieux rémunérés (avis partagé par **Swiss-Ski**).

Selon l'**UDC**, la professionnalisation du sport d'élite n'est pas un impératif. Le parti rejette également l'instauration de quotas de femmes. Il considère par ailleurs que les activités de recherche et de développement doivent rester une prérogative des hautes écoles. Le développement de modèles de services pour la relève et les sportifs d'élite est une mission délicate compte tenu des obligations militaires. Selon le parti, il faut veiller à ce que l'extension de l'encouragement du sport d'élite aux membres de la protection civile et du service civil ne nuise pas au pouvoir d'attraction de l'armée. La **FST** s'oppose explicitement à une extension de l'encouragement du sport aux membres du service civil. A ses yeux, il est anormal qu'un sportif d'élite qui refuse le service militaire bénéficie des mêmes avantages que les membres de l'armée dans le cadre de l'encouragement du sport.

Pour leur part, **Swiss Olympic**, la **SOAC**, **Swiss-Ski** et **Swimming** accueillent favorablement la poursuite annoncée de l'encouragement du sport d'élite dans l'armée et le corps des gardes-frontière, de même que son extension aux membres de la protection civile et du service civil. La **FSSA** est favorable à un encouragement du sport d'élite à travers l'armée, d'autant qu'il touche aussi des sports moins commerciaux. La **FSSU** a l'intention d'assortir ses efforts déployés en faveur de la promotion des carrières parallèles mêlant sport d'élite et études de mesures axées sur le développement et une coordination optimale de l'encouragement du sport par l'armée.

Selon **Swiss-Ski**, les champs d'action prioritaires sont correctement définis dans le concept concernant la relève et le sport d'élite. Les mesures d'encouragement impliquent essentiellement une augmentation des subventions des fédérations. Les mesures de soutien financier bénéficiant à la relève et au sport d'élite sont toutefois insuffisantes. De même, **STT** considère également qu'il est inévitable d'augmenter le soutien financier apporté aux fédérations. La **FSSA** est du même avis et souligne elle aussi la nécessité d'un renforcement et d'une priorisation de mesures d'encouragement substantielles dans le domaine du sport d'élite.

SuisseMobile salue la volonté affichée par la Confédération d'encourager la relève et le sport d'élite. Il conviendrait néanmoins qu'elle soit disposée à concentrer les moyens sur les sports susceptibles de rapporter beaucoup de médailles dans les grandes compétitions internationales et dont, idéalement, la Suisse profiterait également en tant que destination de tourisme. D'après **OL**, il convient de maintenir le principe selon lequel les aides accordées via le programme de promotion de la relève J+S ne sont pas liés à une classification selon le sport.

Le **PBD** approuve les mesures relatives à l'allocation des fonds de loterie au profit du sport. La **SOAC** se prononce quant à elle en faveur du développement prévu de la promotion des athlètes via des subventions supplémentaires de Sport-Toto. Il faut cependant édicter des directives nationales qui garantissent que ces aides bénéficient à tous les athlètes dont les moyens sont insuffisants. **Swiss-Ski** appelle à une augmentation générale de la part des fonds de loterie alloués au sport. Pour **Sport-Toto**, il est juste que le concept concernant la relève et le sport d'élite ne prévoie pas de subventions fédérales directes pour les athlètes. Il souhaite que l'augmentation prévue des moyens financiers passe par les voies existantes, c'est-à-dire via Swiss Olympic et l'Aide sportive suisse, sans oublier Sport-Toto et les deux sociétés de loterie (Swisslos et Loterie Romande).

Swiss Olympic ajoute que les besoins financiers à moyen et à long terme dans le domaine du sport représentent 50 à 75 millions de francs. A court terme, 30 millions de francs sont nécessaires (15 millions débloqués par la Confédération, 15 millions issus de fonds de

loterie). Selon Swiss Olympic, les montants prévus selon le concept sont donc largement insuffisants.

La **SOAC** indique que la moitié environ des sportifs d'élite ont besoin d'une aide financière. Elle soutient en outre le projet visant à améliorer durablement la prévoyance professionnelle des athlètes (avis partagé par **Swiss-Ski**).

Les **RMGR** estiment quant à elles que le soutien financier apporté aux manifestations sportives d'envergure internationale doit impérativement être reconduit par la Confédération, voir étendu à des manifestations annuelles. Il convient par ailleurs de souligner l'importance des mesures d'encouragement du sport à travers l'armée et les membres du service civil pour les événements sportifs bénéficiant d'un rayonnement international. Une mise en œuvre de ces mesures serait exclue sans l'aide du personnel de l'armée et du service civil. Pour **Swimming**, un soutien financier et logistique est essentiel pour le dépôt des candidatures et la participation aux compétitions internationales.

Unihockey attire par ailleurs l'attention sur l'absence d'informations sur les arbitres dans le concept. Au plus haut niveau, les arbitres sont confrontés à des défis semblables à ceux des entraîneurs et des sportifs évoluant dans le sport populaire amateur. De la même manière que pour les offres existantes et les nouvelles mesures définies dans le concept concernant la relève et le sport d'élite, une optimisation et un développement des conditions-cadres est souhaitée pour les arbitres de haut niveau (notamment par la création d'offres de formation ou un système de cartes). La Commission des arbitres de l'ASF est également favorable à l'examen de telles mesures d'encouragement des arbitres de haut niveau.

Swiss Olympic, **Swiss coach**, **l'Aide sportive suisse** et **PluSport** jugent pertinente et nécessaire la création d'un comité de pilotage placé sous la direction de Swiss Olympic. **L'Aide sportive suisse** espère que cette mesure pourra être mise en œuvre le plus rapidement possible, indépendamment de la vue d'ensemble sur l'encouragement du sport. **PluSport** ajoute qu'il convient de tenir compte du sport handicap pour la mise en place d'un tel comité. Dans ce cadre, la **FSSU** réclame la prise en compte du segment Sport d'élite des hautes écoles, qui concerne tous les sports.

Le **CP** souligne que la coordination entre sport et école comme entre sport et formation professionnelle doit rester de la compétence des cantons et des employeurs. **Swiss-Ski** approuve la recommandation de la Confédération aux cantons concernant une coordination active des fonds scolaires.

PluSport remarque que dans le sport handicap, la majorité des espoirs et des sportifs d'élite ont plus de 20 ans. Ils sont de fait exclus du programme de promotion de la relève J+S. Des ajustements sont donc nécessaires dans ce domaine. L'accessibilité des installations sportives pour tous les athlètes de haut niveau du sport handicap est aussi un prérequis de l'utilisation des centres de compétences. L'une des mesures immédiates ainsi suggérée est l'augmentation des subventions des fédérations pour la couverture des droits d'utilisation des espaces d'entraînement qui n'appartiennent pas à la Confédération. Les sportifs et les entraîneurs en situation de handicap doivent en outre bénéficier de l'extension des mesures d'encouragement du sport par l'armée, le corps des gardes-frontière, la protection civile et le service civil. A cet égard, l'**ASF** saluerait la création d'un centre dédié à la relève et au sport d'élite qui tienne compte des besoins spécifiques du sport en fauteuil roulant. Il convient par ailleurs de mentionner les personnes en situation de handicap au chapitre Intégration (avis partagé par Inclusion Handicap et PluSport). La **SSST** souhaite également qu'une rubrique spécifique soit consacrée au sport handicap dans le concept.

Elle demande par ailleurs l'ajout de la prévention des accidents et de la protection de la santé au chiffre 7.2. Le **bpa** souhaite pour sa part faire figurer les accidents, les dommages consécutifs à une charge de travail excessive et les effets à long terme dans le 4^e chapitre du concept. La gestion des risques, les accidents, les blessures subies pendant l'entraînement et les effets négatifs à long terme / d'une charge de travail excessive restent à aborder. S'agissant du sport d'élite en tant que profession / du métier d'entraîneur, il convient

de s'interroger notamment sur l'intégration de la question de la sécurité au travail. Celle-ci vise notamment une amélioration de la sécurité des athlètes et des entraîneurs dans l'exercice de leurs fonctions, mais aussi la création de modèles pour le sport populaire.

Selon **Antidoping Suisse**, la charte d'éthique de la page 14 (section 3.1.3) devrait s'accompagner de mesures concrètes (et de sanctions). Ainsi, le concept ne comprend aucune information sur le traitement que les fédérations sportives doivent réserver aux personnes sanctionnées pour dopage. Il convient d'élucider ces points dans la convention de prestations conclue entre la Confédération et Swiss Olympic. Le chapitre 5 devrait en outre présenter la fondation Antidoping Suisse. Il est recommandé que l'indépendance de la fondation et son rôle clé pour un sport sain et juste soient mis en valeur. L'augmentation successive des cotisations annuelles est bien accueillie. **Swimming** valide l'augmentation de l'enveloppe accordée à Antidoping Suisse. Cette augmentation est à adapter et à mettre en corrélation avec celle des aides fédérales.

Selon la **FST**, 30 millions de francs par an sont nécessaires pour soutenir les centres d'entraînement nationaux. Dans l'optique de la CISIN 5, la **FSSA** demande l'intégration des questions relatives au fonctionnement des installations sportives. **Swiss-Ski** considère que les mesures de développement des centres d'entraînement nationaux sont incontournables. Leur financement s'effectuerait via l'enveloppe budgétaire affectée à la création de la CISIN. La priorité devrait être donnée à des centres d'entraînement décentralisés. Les moyens à disposition seraient cependant largement insuffisants. Les mesures recommandées pour les centres d'entraînement régionaux sont également approuvées. Il est impératif de répartir équitablement la charge financière entre les cantons.

L'**AeCS** demande par ailleurs qu'un soutien logistique soit apporté aux athlètes.

4.3 Concept concernant les infrastructures

Cantons:

SG salue la vision à long terme du concept concernant les infrastructures. Plusieurs cantons estiment que seules les infrastructures indispensables et jouant un rôle central dans le développement de l'encouragement du sport doivent être construites (**CDIP, FR, GE, VD, VS**). **SZ** juge pertinents les investissements qui s'annoncent au cours des années à venir. Une révision des projets à moyen et à long terme semble utile.

Pour **FR, VD** et **VS**, il manque une étude exhaustive sur les besoins en infrastructures sportives des fédérations nationales. C'est ce qui ressort de la lecture du concept concernant les infrastructures et de celui concernant la relève et le sport d'élite. Dans le concept concernant les infrastructures, seules certaines fédérations sont prises en compte. Il convient que la réflexion sur les besoins en infrastructures sportives soit menée pour toutes les fédérations et débouche sur un rapport exhaustif. **BE** estime que le concept concernant les infrastructures doit être remanié et soumis une nouvelle fois aux cantons.

La **CDIP** salue la réalisation de centres d'entraînement pour les fédérations sportives de Macolin et Tenero et l'exploitation des synergies qui en découlent. Pour autant, cela ne doit pas remettre en question la fonction première des sites de Macolin (formation) et de Tenero (centre sportif de la jeunesse) (**SG** aussi). **JU** attire l'attention sur le fait qu'il est utile de construire d'autres centres d'entraînement à proximité de Macolin afin de pouvoir profiter des infrastructures du site. **TI** et **ZH** saluent le développement échelonné prévu du CST à Tenero. Pour **TI** et **BE**, le CST doit continuer à se concentrer sur l'encouragement du sport populaire.

FR, VD, VS et la **CGSO** estiment que, globalement, les besoins en infrastructures à Macolin et Tenero se justifient. Ils plaident néanmoins en faveur d'une organisation plus claire pour éviter les conflits entre sport populaire et sport de la relève et d'élite. Les infrastructures réservées à Tenero doivent pouvoir être effectivement utilisées. **BE** est lui aussi d'avis qu'il

est pertinent d'étoffer les sites de Macolin et de Tenero (avis partagé par la **CDIP**). De façon générale, ces acteurs ont tendance à refuser les projets de construction prévus au cours de la 2^e étape à Macolin et à Tenero, l'exploitation de centres d'entraînement nationaux ne faisant pas partie des principales attributions de la Confédération. Selon la **CDIP**, le principe de subsidiarité est à observer strictement pour les nouveaux centres d'entraînement nationaux. Aucune nouvelle infrastructure n'est nécessaire pour les fédérations qui ont les reins solides (installations de sports de neige à Bienne et à Tenero). Enfin, il convient de montrer l'influence sur la CISIN de la construction d'installations appartenant à la Confédération (avis partagé par **GL**). Du point de vue de **GE**, les réalisations prioritaires à opérer sur le site de Macolin sont la construction de la nouvelle salle triple, la rénovation de la salle de la Fin du Monde et l'extension des bâtiments d'hébergement. Sur le site de Tenero, il s'agit de l'achèvement de la 4^e étape de construction et de la rénovation de la piscine.

A propos du Centre national de sports de neige (CNSN):

FR s'oppose fermement à la création d'un CNSN et rejette le concept comme le site envisagé (Lenzerheide) (avis partagé par **VD, VS, GE et NE**). Une utilisation mixte du CNSN est vouée à l'échec (élite et camps scolaires). L'utilité d'un investissement aussi important est remise en cause au motif que la fédération de ski n'a pas de problèmes d'infrastructures (cf. aussi avis de **VD**). Qui plus est, cette fédération peut déjà compter sur le nouveau projet de piste de ski à roulettes pour le biathlon (cf. avis de **VD et VS**). Il conviendrait d'envisager plusieurs sites décentralisés pour le CNSN (cf. aussi cantons de **GE, VD, VS, BE**). L'implantation du centre sur un seul site serait problématique en raison du temps de transport nécessaire pour s'y rendre et générerait ainsi des coûts élevés. Elle ne serait pas non plus écologique. La situation financière actuelle de la Confédération ne plaide pas non plus en faveur de la construction et de l'exploitation d'un CNSN. Les montants économisés en renonçant à la construction d'un CNSN pourraient être réaffectés à la construction d'infrastructures pour les fédérations qui n'ont pas été prises en compte ou à l'encouragement des sports de neige (avis partagé par **VD**). **VD** pense notamment aux sports de salle.

NE estime que la question de la création d'un centre de sports de neige dépend fortement de son emplacement et des moyens financiers alloués. Il partage l'objectif de favoriser l'organisation de camps de sports de neige et préconise la création d'au moins deux centres. L'argument avancé est que le prix des camps de sports de neige est largement influencé par le coût du transport. Par conséquent, il serait plus pertinent d'agrandir les centres de sports de neige existants (éventuellement dans le cadre de la CISIN).

La **CGSO** considère que la construction d'un CNSN tel qu'envisagé dans le concept n'est pas pertinente. Elle estime qu'un tel centre doit répondre à différents impératifs, pour le sport d'élite mais également et surtout pour le sport populaire. Elle se positionne pour la création d'un CNSN constitué de trois sites aisément accessibles depuis l'ensemble de la Suisse, un des trois centres devant impérativement être implanté en Suisse romande. Un des autres sites possibles pourrait être Fiesch (avis partagé par **VS**).

LU est d'avis que l'emplacement géographique d'un CNSN doit être central. Avec le retrait de la candidature d'Engelberg, la réalisation d'un CNSN à Andermatt serait une bonne chose (avis partagé par **TI**).

Compte tenu des difficultés financières de la Confédération, **UR** estime que la réalisation d'un CNSN n'est pas réaliste à court terme. Pour autant, le canton continue à en approuver le principe. Selon lui, il convient de se demander si une réalisation parallèle et à court terme du centre ne coûterait pas beaucoup moins cher si elle reposait sur des bâtiments existants de la Confédération, tels que ceux d'Andermatt.

La **CDIP, AG, SO, SH, LU, JU et NW** font valoir que si un CNSN voit le jour, sa mission principale doit être de répondre aux besoins de la formation de base et de la formation continue dans le cadre de J+S ainsi que de la relève et du sport d'élite. **AG** s'oppose

vivement à l'idée d'un CNSN dédié au sport des jeunes. Il estime que ce centre doit être promu via l'Initiative sports de neige.

BS, TG, NW, AG, BS et SZ remettent en cause la planification et la mise en œuvre d'un CNSN.

ZG et BL recommandent de renoncer à la réalisation d'un CNSN. De même, selon **OW**, l'idée d'un CNSN est dépassée et doit être abandonnée.

GR, en revanche, insiste sur l'intérêt que revêt un CNSN et sur son impact potentiel très important sur le rayonnement des sports de neige en Suisse. A l'instar des centres de Macolin et de Tenero, qui ont des retombées positives essentiellement sur les sports d'été, un CNSN permettrait de créer des infrastructures adaptées aux sports de neige. Il s'agit par ailleurs aussi de renforcer les pôles existants de Swiss-Ski dédiés à la relève et au sport d'élite et de les doter d'aides fédérales. Le CNSN quant à lui pourrait se concentrer sur le sport populaire et la formation de base. Il est préférable de se concentrer sur un CNSN unique, qui serait réalisé sur le site de Lenzerheide. Les arguments avancés sont l'adhésion du canton, le soutien des cantons voisins et un coût de réalisation raisonnable. Le canton est prêt à soutenir le projet à hauteur de 10 millions de francs. Le terrain serait mis à disposition gratuitement par la commune en droit de superficie. **AR, AI, SG, GL** sont eux aussi favorables au choix du site de Lenzerheide pour accueillir le CNSN.

ZH privilégie le site de Lenzerheide dans l'éventualité de la réalisation d'un CNSN. Il lui semble toutefois qu'il convient de donner la priorité à l'extension des installations existantes de Macolin et de Tenero.

Partis et autres organisations intéressées:

Swiss Olympic considère que le concept concernant les infrastructures est réussi. Il estime ainsi qu'il vient à l'appui du concept concernant le sport populaire et du concept concernant la relève et le sport d'élite. Le **CP** estime ne pas être en mesure de porter un jugement pertinent et étayé sur la nécessité et l'utilité de l'extension des installations sportives. Toutefois, les explications fournies et le volume d'investissement envisagé lui semble convaincants.

STT s'étonne que pour certains sports, il est prévu de financer la réalisation de centres d'entraînement nationaux, alors que ces mêmes réflexions n'ont pas du tout été menées pour d'autres. L'association demande que tous ces projets soient annulés et que l'OFSPPO consulte les fédérations sportives sur ce sujet. Cela permettrait d'obtenir une vue d'ensemble des besoins en centres d'entraînement nationaux. Les sports de salle sont par ailleurs particulièrement mal lotis dans le concept concernant les infrastructures. **Volley** indique que l'extension des sites de Macolin et de Tenero ne doit pas se faire au détriment de centres d'entraînement spécifiques. **Swiss-Ski** considère que les mesures proposées pour étoffer les infrastructures de Macolin et de Tenero sont disproportionnées et souhaite que les priorités et l'ampleur du projet soient révisées en concertation avec les fédérations sportives.

L'**ASF, PluSport et Inclusion Handicap** réclament que l'accessibilité des bâtiments soit garantie lors des travaux d'extension. Cette demande concerne à la fois les sportifs et les spectateurs.

OL et Swiss-Ski demandent en outre des informations sur la poursuite de la CISIN.

Le **PBD**, le **PDC** et l'**UDC** sont largement favorables à la rénovation et à l'extension des installations existantes sur les sites de Macolin et de Tenero. L'**UDC** note que, compte tenu des restrictions budgétaires, une extension significative des infrastructures importantes est exclue dans l'immédiat. **Région capitale Suisse** ajoute que sur le site de Macolin, dans la mesure du possible, les travaux d'extension doivent tenir compte des infrastructures existantes, qu'il convient de compléter si nécessaire et en fonction des besoins. Il s'agit

également d'investir dans le sport populaire ainsi que dans la formation et la recherche, pour autant que ces mesures se justifient d'un point de vue économique. Pour l'**ASF**, il existe un fort potentiel d'amélioration au niveau de la densité réglementaire croissante observée dans le domaine des émissions sonores et lumineuses. Il en va de même pour les dispositions régissant la rénovation des installations sportives. Selon l'**ASF**, ces points pourraient être améliorés sans moyens financiers supplémentaires.

Des exigences spécifiques ont par ailleurs été formulées pour les différentes installations sportives: la **FST** réclame la réalisation d'un centre d'entraînement national pour le tir sportif à Macolin dès la première phase de construction. L'**AeCS** souhaite que les infrastructures aéronautiques existantes de l'aviation légère et sportive soient reconnues comme installations sportives nationales et régionales. Le **CAS** remarque qu'il faudrait proposer davantage de possibilités d'hébergement pour les sports marginaux à Macolin et à Tenero, de même que dans les centres d'entraînement reconnus par Swiss Olympic. La **FSH** constate que, pour des raisons de capacités, les sports d'équipe (équipes nationales de la relève et d'élite) ont un accès particulièrement restreint aux installations de Macolin et de Tenero. La **FSCK** se félicite notamment du projet de construction d'une rivière artificielle pouvant accueillir des compétitions internationales à proximité de l'installation de sports nautiques de l'**OFSPPO** à Ipsach. Elle souhaite que sa réalisation soit prévue à plus court terme. **SwissArchery** souhaite que le concept concernant les infrastructures précise l'utilisation qui sera faite de la salle de la Fin du Monde jusqu'à la construction de la nouvelle salle. La fédération souhaite en outre qu'elle continue à servir de salle de formation tant que les nouvelles infrastructures ne sont pas encore disponibles. Elle demande également que le tir à l'arc soit inclus dans le projet de stand de tir souterrain prévu. **SA** réclame que la salle de la Fin du Monde soit mise à disposition aussi pour des compétitions (avec une piste en salle). La construction d'un nouvel espace de formation serait par ailleurs bienvenue. Il convient d'aménager les espaces réservés à l'enseignement théorique directement dans la nouvelle salle de formation. Cela permettrait de combiner judicieusement théorie et pratique. **Swimming** se sent particulièrement lésée par le manque d'infrastructures d'entraînement et de compétition. La fédération accorde une importance primordiale à la mise en œuvre du concept relatif à l'utilisation des complexes aquatiques ainsi qu'à l'extension des installations du CST de Tenero qui en découle. Le délai prévu pour les travaux d'extension lui semble cependant trop long. De plus, ses associations affiliées et les écoles de natation ont des besoins supplémentaires importants en termes d'utilisation des installations existantes. Les coûts de fonctionnement des installations de natation actuellement en service étant très élevés, il convient d'affecter une partie des aides fédérales à l'exploitation de ces installations. Les aspects suivants sont donc prioritaires: une modernisation des infrastructures, la rénovation et l'extension des installations de natation du CST, un accès prioritaire aux bassins des piscines municipales et cantonales pour les membres de Swiss Swimming, ainsi que l'allocation de fonds CISEN supplémentaires à Swiss Swimming et à l'**OFSPPO**, sur la base du concept relatif à l'utilisation des complexes aquatiques.

A propos du Centre national de sports de neige (CNSN):

Le **PBD** considère la création d'un CNSN comme superflue. La **CFEJ** et **Initiative sports de neige** sont également sceptiques quant au fait qu'un CNSN constituerait le meilleur moyen d'encourager les sports de neige sur le long terme. L'**Initiative sports de neige** insiste sur le fait qu'il serait préférable d'affecter les sommes économisées en renonçant à ce projet au financement de mesures décentralisées d'encouragement des sports de neige.

Swiss-Ski s'étonne du manque de connexion entre les deux projets concernant les sports de neige (CNSN et Initiative sports de neige), ainsi que l'absence d'évaluation de leur contenu. Selon la fédération, l'Initiative sports de neige couvre mieux le domaine des camps de sports de neige qu'un CNSN. Par conséquent, elle préconise un abandon du projet de CNSN. La fédération demande que les fonds ainsi épargnés soient réservés en partie à l'encouragement de la formation de base / continue et au sport d'élite dans les différentes disciplines des sports de neige. Pour ce qui est de l'encouragement de la relève et du sport

d'élite, Swiss-Ski et l'école secondaire supérieure sport-études ont élaboré des concepts en vue de la création de trois centres de compétences destinés aux athlètes, qui couvriraient l'ensemble de leur parcours. Il est impératif d'intégrer également une aide au financement des coûts d'investissement et d'exploitation dans le concept concernant les infrastructures ainsi que dans le concept concernant la relève et le sport d'élite. La **FSSU** estime que les sports de neige jouent un rôle essentiel pour la Suisse. Elle juge les champs d'action suivants d'ores et déjà efficaces pour maintenir la Suisse au rang de nation performante dans ce domaine: Universiades d'hiver en Suisse, Jeux olympiques de la jeunesse à Lausanne, Initiative sports de neige et encouragement des centres d'entraînement nationaux de Swiss-Ski.

Région capitale suisse partage certes le souci de rendre les sports de neige plus attractifs, mais rejette le projet d'implantation d'un CNSN à Lenzerheide. Par ailleurs, la concentration sur un seul site ne serait pas avantageuse compte tenu des problèmes de desserte. L'association plaide en faveur de la création d'un CNSN constitué de trois sites, dont l'un d'eux à Fiesch.

La **FST** souhaite quant à elle une extension des centres sportifs existants telle qu'envisagée dans le concept. Elle donne néanmoins la priorité à la construction d'au moins un CNSN plutôt qu'à de nouvelles constructions à Macolin et à Tenero (avis partagé par les **RMS**). Pour ce qui est de la mise en œuvre, les **RMS** réclament un avancement du calendrier de réalisation. Elles déplorent par ailleurs que la documentation relative à la procédure de consultation mentionne à plusieurs reprises que la réalisation d'un CNSN est optionnelle. En qualité d'association faîtière suisse, les **RMS** renoncent toutefois à se prononcer sur le choix du site.

Du point de vue des **RMGR**, un projet de CNSN permettrait d'optimiser l'efficacité et une affectation ciblée des fonds alloués par la Confédération à la promotion du tourisme et du sport. Il est souhaitable que la Confédération étudie la possibilité d'une réaffectation des ressources destinées à l'augmentation du budget de marketing de la Fédération suisse du tourisme ou des fonds d'encouragement au profit de la réalisation d'un CNSN.

L'argument avancé par les **RMGR** est que la réalisation de plusieurs petits CNSN serait un mauvais calcul du point de vue des professionnels, car elle affaiblirait le rayonnement des sports de neige en Suisse.

4.4 Questions aux participants à la consultation

Les participants à la consultation ont été invités à évaluer l'exhaustivité des concepts formulés et à définir leurs priorités pour le cas où les mesures proposées ne pouvaient pas être réalisées dans leur intégralité. A cet effet, un questionnaire leur a été soumis. Seule une partie des participants à la consultation a répondu aux questions posées.

4.4.1 Contexte

Les concepts constituent-ils un état des lieux exhaustif de l'encouragement du sport populaire et de l'encouragement de la relève et du sport d'élite de la Confédération? a. Sur quels autres aspects mettriez-vous l'accent dans le cadre de l'analyse? b. Où se situent les lacunes?

Cantons:

AR, BL, BE, GR, UR et ZG sont largement satisfaits de l'état des lieux établi et de l'importance accordée aux différents aspects.

AR suggère de tenir compte des spécificités locales dans les recommandations aux fédérations sportives et aux cantons. La Confédération doit maintenir ou renforcer le soutien technique et financier apporté, notamment dans le cadre de J+S. En matière d'encouragement de la relève et du sport d'élite, les mesures existantes doivent être poursuivies au niveau fédéral comme prévu.

GL estime utile de disposer d'informations sur l'efficacité des mesures déjà prises.

GR considère que les responsables sportifs doivent être davantage impliqués dans l'aménagement du territoire et la planification des transports.

Concernant le sport populaire, **GR** ajoute que la Confédération doit se contenter du soutien des personnes déjà actives sur le plan sportif.

GL relève l'absence d'informations sur les projets CISIN.

Partis et autres organisations intéressées:

D'une façon générale, le **Panathlon International** est satisfait de la vue d'ensemble et des trois concepts (avis partagé par les **RMV**).

Un état de lieux satisfaisant requerrait cependant une définition précise des termes «relève et sport d'élite», d'une part, et «sport populaire» d'autre part (**SATUS** et **Fédération de gymnastique**). Il convient aussi de fixer les responsabilités de l'OFSP et de Swiss Olympic. La **Fédération de gymnastique** souhaite en outre une définition plus précise du terme «talent».

Le **ZKS** remarque que le concept concernant le sport populaire présente des lacunes et manque de clarté sur certains points. A l'exception des mesures de la Confédération, les actions menées jusqu'ici pour promouvoir le sport n'y sont pas valorisées. Une révision en profondeur de ce concept faisant intervenir l'ensemble des partenaires concernés s'impose. Dans ce cadre, il s'agit de mieux mettre en évidence le lien entre le concept concernant le sport populaire, d'une part, et celui concernant la relève et le sport d'élite, d'autre part. Le principe de subsidiarité de la Confédération évoquée dans les concepts devrait être véritablement intégré dans ces derniers, les principaux soutiens devant être clairement différenciés. Par ailleurs, Swiss Olympic n'est pas suffisamment intégré aux concepts. En plus de la collaboration avec les offices du sport cantonaux, la coopération avec les fédérations sportives (nationales et internationales) et les clubs devrait aussi être évoquée. Il convient également de mentionner les aspects négatifs du sport. Autre lacune soulevée: l'absence de reconnaissance des activités menées jusqu'ici par tous les acteurs du monde sportif. Sans cette reconnaissance, il est difficile de justifier le besoin de nouvelles mesures. Il convient de mettre davantage en exergue le fait que le sport (sport de performance et d'élite exceptés) constitue l'activité de loisir la plus importante et la plus saine.

Santé Publique Suisse souhaite une différenciation cohérente entre le sport axé sur la performance et une activité physique saine (avis partagé par **SuisseMobile**). Cela permettrait de mieux justifier l'affectation des fonds. Il s'agirait d'injecter des moyens supplémentaires dans le domaine de l'activité physique saine. La majorité de la population pratique en effet une activité physique en dehors d'un club. **Pro Senectute** attire l'attention sur le fait que les recommandations aux employeurs formulées dans le concept concernant le sport populaire (point 7.3) n'insistent pas suffisamment sur la nécessité de la promotion de la santé au travail.

SATUS estime que le sport populaire et les sports moins pratiqués ne sont pas suffisamment mis en valeur dans le rapport de synthèse. Le sport populaire représente la base de l'activité physique en Suisse.

La **Fédération de gymnastique** considère que l'importance des fédérations et des clubs sportifs n'est pas suffisamment mise en évidence. Il s'agit de montrer que les exigences très

strictes à remplir dans le monde du travail et dans le cadre de la vie privée contribuent au fait qu'il est de plus en plus difficile de trouver des moniteurs, des entraîneurs et autres dirigeants de clubs. De plus, le concept concernant le sport populaire n'insiste pas assez sur le fait que les écoles reconnaissent et soutiennent très peu le travail fourni par les fédérations et les clubs. Enfin, il faut aussi préciser que de nombreux clubs sont confrontés à des problèmes d'infrastructures pénalisants.

IdéeSport souligne l'importance des activités accessibles et gratuites, qui devraient être proposées à tous (y compris aux personnes issues de l'immigration). Il est indispensable d'encourager la collaboration et l'échange de connaissances entre les organismes encourageant le sport et ceux qui œuvrent en faveur de la santé et de la prévention. Par ailleurs, le sport scolaire facultatif est certes encouragé au niveau national, mais encore trop peu répandu aux niveaux régional et local. Compte tenu de la tendance à l'individualisation et du peu de personnes disposées à participer à la vie d'un club, il convient en outre d'encourager d'autres formes de pratiques sportives.

Pour le **PDC**, l'intégration et la suppression des différences socioculturelles, notamment dans le domaine du sport des enfants et des jeunes, mais aussi auprès des femmes, constituent des champs d'intervention majeurs. Le renforcement du bénévolat et l'encouragement des clubs et des fédérations figurent également parmi ses priorités. Il préconise en outre un renforcement de la collaboration entre les clubs, les écoles et les communes, pour des effets de synergie accrus.

Le **PS** déclare que le sport populaire doit bénéficier d'un soutien et d'aides qui rendent compte de son importance. Selon lui, les mesures doivent se concentrer sur les franges de la population qui ne «bougent» pas assez. Le parti accorde par ailleurs une importance centrale au thème du sport et de l'intégration. Dans ce cadre, les clubs jouent un rôle majeur. Il convient de les soutenir en conséquence dans leurs tâches. Le PS salue le fait que le potentiel de conflit généré par l'utilisation d'infrastructures de plein air ait été évoqué.

Pro Senectute précise que le renforcement du bénévolat est un point central et implique une meilleure reconnaissance individuelle.

L'**UVS** valide l'affirmation selon laquelle les communes supportent l'essentiel de la charge financière liée à l'encouragement du sport.

Selon les **RMGR**, il convient de souligner davantage le rôle du sport dans l'économie.

VFG attire l'attention sur le fait qu'il existe des associations de jeunesse non religieuses qui proposent des activités sportives.

Pour **SuisseMobile**, l'importance des trois sports largement plébiscités par la population suisse (randonnée, vélo et natation) n'est pas suffisamment mise en exergue dans le rapport de synthèse. Il en va de même pour les sports de plein air, qui connaissent un fort développement. Les mesures portant sur des infrastructures adaptées à leur environnement spatial ont ainsi été traitées de façon marginale seulement.

Pro Vélo identifie de nombreuses lacunes dans le concept concernant le sport populaire. Pour la plupart des lacunes identifiées, aucune mesure n'a été recommandée (avis partagé par **Santé Publique Suisse**). Il convient d'évoquer la nécessité de promouvoir les structures à mobilité douce dans le concept concernant le sport populaire. Il faudrait par ailleurs créer de nouveaux modules de formation au sein de l'OFSP (formation des coordinateurs de sport notamment), cette mesure répondant à un besoin.

Santé Publique Suisse et **Pro Vélo** remettent en cause la focalisation sur les sports de neige observée dans le concept concernant le sport populaire. Selon ces deux associations, la création d'un CNSN ne suffira pas à endiguer le recul des sports de neige. Il serait plus indiqué de proposer des offres alternatives pour les mois d'hiver. **Santé Publique Suisse** ajoute que le prétendu manque d'infrastructures sportives n'est pas prouvé. L'association

prône le maintien des espaces propices à l'activité physique existants. Enfin, elle recommande également de mettre en lien la problématique de la circulation et les loisirs.

La **FST** et les **RMS** mettent quant à elles l'accent sur l'encouragement des sports de neige, et plus particulièrement sur l'encouragement des jeunes dans le cadre du programme J+S. Dans le domaine du sport populaire, les deux associations déplorent l'absence d'une bourse nationale officielle des moniteurs J+S. Selon elles, il est de plus en plus difficile de trouver des moniteurs qualifiés pour les camps de sports de neige. Bien souvent, les bourses de moniteurs sont dépassées et seulement cantonales. Dans les sports de neige, certaines mesures proposées sont trop abstraites, comme le prêt décentralisé de matériel de sports de neige. De plus, il est important d'indiquer si la location de matériel bénéficie d'un soutien financier ou s'il est uniquement prévu d'assurer des tâches de coordination.

S'agissant du concept concernant la relève et le sport d'élite, la **Fédération de gymnastique** précise que le seul objectif à viser doit être de remporter le plus de médailles possibles. Aucun autre objectif ne justifie des concepts spécifiques ni une aide financière nationale.

4.4.2 Sport populaire, relève et sport d'élite

Comment évaluez-vous les priorités concrètes et temporelles de l'engagement futur de la Confédération en faveur du sport populaire, de la relève et du sport d'élite? a. Le montant des moyens financiers prévus vous paraît-il adapté? b. A quels champs d'action et mesures de la Confédération faudrait-il accorder plus/moins d'importance?

Cantons:

BE considère qu'il est impératif de prévoir l'abandon de certains projets, dans la mesure où il semble que tous les moyens nécessaires ne seront pas disponibles. S'agissant de l'affectation des fonds, le sport populaire est à privilégier (**AR, BE, BL, ZG**).

Il n'est pas possible de répondre à la question de l'adéquation des moyens financiers prévus (**GL**). Il importe toutefois de garantir la pérennité du programme J+S ainsi que le financement de la Confédération à long terme.

Sur le principe, **BL** valide les priorités fixées ainsi que les champs d'action et les mesures proposés. La hauteur des moyens financiers est considérée comme appropriée, dans la mesure du possible (avis partagé par **BE**). Il s'agit en premier lieu de financer des mesures susceptibles d'avoir un impact maximal.

Globalement, les **GR** demandent une augmentation des fonds alloués à l'encouragement du sport.

Pour **GL**, il est difficile de fixer des priorités. Il convient toutefois de garantir l'encouragement des personnes qui pratiquent déjà un sport. L'un des principaux champs d'action réside toutefois dans la promotion du travail bénévole et le développement des clubs sportifs (**ZG**). **ZG** attache en outre de l'importance à la formation des coordinateurs de sport.

AR estime qu'il n'est possible de répondre à la question de l'adéquation du montant des moyens financiers uniquement au regard du contexte général. Parmi les champs d'intervention décrits, la priorité absolue va à la garantie des anciennes prestations. Pour ce canton, la constitution d'un centre spécialisé «Sport populaire», la création de l'«alliance dédiée au sport populaire» et l'extension du centre d'entraînement national de l'OFSPÖ ne sont pas indispensables. **ZG** estime lui aussi que la création des centres spécialisés «Sport populaire» et «Sport des adultes» n'est pas une nécessité. Pour **GR**, les attributions de ces centres spécialisés sont encore très floues. Au lieu de la création de centres fédéraux, le canton privilégie l'amélioration de la coordination à la base et la possibilité d'utiliser les

contributions financières pour créer des centres spécialisés communaux (va de pair avec la formation des coordinateurs de sport).

ZG préconise une consolidation du niveau actuel des dépenses dans le budget global, ainsi que des subventions allouées au sport populaire, à la relève et au sport d'élite. Le canton rejette la demande de congé pour des engagements d'utilité publique. Dans le secteur tertiaire et dans le domaine de la formation professionnelle, des efforts sont nécessaires pour concilier sport d'élite et études. Le canton ne valide pas la poursuite des activités d'encouragement du sport d'élite dans l'armée.

GL et **ZG** sont très favorables à la priorité donnée aux sports de neige (sport populaire). Selon eux, l'accent doit être mis sur la mise en œuvre de l'Initiative sports de neige. Le doublement des subventions de J+S pour les camps de sports de neige des écoles ne doit pas se faire aux dépens d'autres sports.

GL porte un regard critique sur les recommandations faites aux cantons. Ces derniers peuvent choisir de façon autonome le mode et le type d'encouragement du sport voulus ainsi que le mode de financement souhaité. **UR** conteste aussi la recommandation selon laquelle, sur le quart des fonds de loterie alloués au soutien des fédérations et des sportifs, au moins un tiers serait investi dans le sport de la relève axé sur la performance. Enfin, selon **ZG**, l'évolution du sport scolaire facultatif ou dans des structures de jour relève de la responsabilité des communes et des cantons.

Partis et autres organisations intéressées:

Le **PS** juge l'état des lieux sur le sport populaire exhaustif. Sur la base du rapport d'analyse établi, les besoins lui semblent correctement décrits. Les mesures préconisées et les financements envisagés dans la relève et le sport d'élite sont également appropriés. Le parti approuve plus particulièrement l'analyse commune de niveaux tantôt redondants, tantôt complémentaires. Les mesures proposées à la fois dans le concept concernant le sport populaire et dans celui concernant la relève et du sport d'élite revêtent une priorité absolue.

Globalement, l'**Initiative sports de neige** juge pertinents les priorités fixées et le montant prévu des moyens financiers. **SATUS** et le **PDC** considèrent ce dernier comme approprié. **IdéeSport** réclame une allocation des moyens financiers au profit du sport populaire (avis partagé par **SuisseMobile**, **VFG**, **Pro Senectute**). La répartition du budget global et des subventions allouées au concept concernant le sport populaire est saluée (avis partagé par **RMS** et **RMGR**).

Les documents fournis ne permettent pas d'évaluer le montant des moyens financiers (cf. **FST**, **SuisseMobile**). **SuisseMobile** explique que sont privilégiées en principe les méthodes de financement reposant sur le modèle du partenariat public-privé, prévoyant des droits de regard équilibrés. Sont également privilégiés les champs d'action et les mesures qui concernent toutes les personnes intéressées (sport d'élite, sport populaire ou activité physique) et toutes les tranches d'âge. Il convient d'examiner en détails ces champs d'action et ces mesures et, le cas échéant, d'en redéfinir l'importance.

L'**UVS** prône un renforcement de J+S et un nouvel accent sur les enfants en bas âge (avis partagé par le **PS**). La **FST** et le **ZKS** saluent également les mesures prévues pour J+S, notamment pour les sports d'hiver (**FST**). Les **RMV** plaident en faveur de l'encouragement des mesures qui visent à inciter les écoles à organiser davantage de camps de sports de neige. Ce soutien passe par une aide financière (matériel de location, école de ski et abonnements aux remontées mécaniques). Les **RMV** prônent également un assouplissement des critères d'attribution des aides financières applicables aux subventions J+S. Selon le **ZKS**, il n'est pas nécessaire de disposer d'une gamme de matériel de location. L'association juge préférable d'assouplir les possibilités de subventionnement et d'augmenter l'âge d'entrée des moniteurs. Elle ne comprend pas pourquoi la Confédération souhaite subventionner unilatéralement et en priorité les camps de sports de neige. Des

moyens supplémentaires doivent être investis dans le renforcement des subventions des camps J+S en particulier ou, plus généralement, dans le cadre de J+S. L'**USV** non plus ne souhaite pas privilégier les sports d'hiver.

Pro Vélo et **Santé Publique Suisse** se prononcent pour une augmentation des moyens investis dans le sport populaire au détriment du concept concernant la relève et le sport d'élite ainsi que du concept concernant les infrastructures. Le **Mouvement scout de Suisse** remarque que les nouvelles mesures d'encouragement ne doivent pas remettre en cause les activités de promotion existantes.

Le **PEV** considère que toutes les mesures envisagées sont pertinentes et importantes. En matière de priorités, il estime que les investissements doivent être axés sur l'augmentation de l'offre d'activités sportives pour les enfants ainsi que sur l'amélioration de la formation des jeunes adultes (formations J+S notamment).

SATUS précise que J+S ne doit pas devenir une institution spécialisée dans le sport de la relève et qu'il convient de renforcer l'esprit initial du programme. Un large soutien à J+S n'est possible dans la durée que si la Confédération permet à tous les acteurs d'y participer à long terme. Le soutien financier accordé par la Confédération aux fédérations permet à celle-ci d'exercer une influence notable sur leurs activités. A l'avenir, la répartition (avec clé de répartition) des aides fédérales doit passer exclusivement par l'OFSP, le rôle de Swiss Olympic devant se limiter au versement des fonds d'encouragement de la relève et du sport d'élite.

Pour **Pro Senectute**, dans le domaine du sport des adultes, les moyens financiers prévus pour la formation et les cours de perfectionnement des moniteurs sont insuffisants par rapport aux besoins - notamment pour le groupe cible des personnes âgées de 60 ans et plus. De plus, le nombre de participants mentionné à la page 28 du concept concernant le sport populaire n'est plus d'actualité et doit être adapté (130 000 participants au lieu de 100 000). Le **ZKS** considère que le moratoire sur l'intégration de nouveaux partenaires «esa» n'est pas tenable et préconise une augmentation des fonds dans ce domaine.

Selon **Pro Vélo**, la définition du terme «sport populaire» qui figure dans le concept est trop étroite. Par ailleurs, l'encouragement de l'activité physique individuelle n'est pas évoqué. Or, la promotion d'un style de vie actif est cruciale, selon l'association. Cette dernière plaide en faveur d'un développement massif de l'encouragement des catégories défavorisées d'un point de vue socio-économique (avis partagé par **IdéeSport**), de la promotion de l'activité physique des seniors ainsi que de l'augmentation et du renforcement des coordinateurs de sport (**ZKS** également). **Santé Publique Suisse** réclame en outre un renforcement des mesures d'encouragement destinées aux plus âgés, un élargissement de la fonction des coordinateurs de sport, la création d'un service dédié à l'encouragement du sport populaire au sein de l'OFSP et l'intégration à la HEFSM d'un centre de recherche sur l'activité physique et le sport. Selon la **Fédération de gymnastique**, le recours aux coordinateurs de sport ne devrait être payant que si ces derniers favorisent et encouragent la collaboration entre les écoles, les communes et les clubs. Le **ZKS** salue l'accompagnement optimisé au niveau fédéral des questions liées au sport populaire. En revanche, la création de deux centres spécialisés aux attributions pour ainsi dire identiques n'a selon lui aucun sens.

La **Fédération de gymnastique** réclame une définition claire des responsabilités et des compétences dans les domaines du sport populaire, de la relève et du sport d'élite. Elle appelle au soutien des clubs via la création d'infrastructures par les collectivités locales et leur mise à disposition à des conditions avantageuses. Elle se positionne également en faveur de l'encouragement et du soutien du travail bénévole. Il convient aussi d'optimiser la coordination entre les écoles et les fédérations/clubs. Soutenir des prestataires privés n'entre cependant pas dans les attributions de la collectivité.

L'**USV** précise que les offices fédéraux doivent veiller à soutenir des conditions-cadres favorables au sport. Il aurait été souhaitable que les concepts présentent des solutions plus approfondies pour remédier au manque d'infrastructures et aux conflits d'utilisation. Il

convient d'augmenter le crédit affecté à la construction de centres d'entraînement décentralisés (CISIN), dans la mesure où dans le domaine du sport populaire, de nombreuses «personnes extérieures» sont appelées à utiliser les installations sportives communales sans en assumer les coûts.

Le mouvement **Panathlon International** se dit spécialement intéressé par les mesures qui encouragent le sport pour tous. A cet égard, il salue en particulier les projets de création de centres destinés à l'encouragement du sport populaire.

Le **ZKS** estime qu'il est souhaitable d'étoffer les ressources humaines et financières du service des installations sportives de l'OFSP. Il doute par ailleurs qu'une fusion des centres spécialisés «Sport populaire» et «Sport des adultes» permette de simplifier les tâches de coordination.

Le **bpa** propose en outre de compléter le champ d'action «Davantage de sport» (5.2.2) du concept concernant le sport populaire par une section intitulée «Davantage de sport dans de meilleures conditions». Cela concerne plus particulièrement l'encouragement des sportifs et des entraîneurs. Au chiffre 7.2 du concept concernant la relève et le sport d'élite, il faudrait par ailleurs intégrer une partie sur la sécurité au travail des sportifs et des entraîneurs. Des moyens financiers seraient également à prévoir pour la prévention des accidents de sport. Le montant des fonds à injecter serait à établir périodiquement sur la base de critères d'efficacité.

En ce qui concerne la relève et le sport d'élite, pour la **Fédération de gymnastique**, l'augmentation des moyens financiers va dans le bon sens. Les crédits affectés semblent toutefois insuffisants. La fédération demande qu'une attention particulière soit accordée à la formation des entraîneurs. Il s'agit de rémunérer les fédérations en conséquence pour le recrutement des entraîneurs. Il est par ailleurs important de garantir l'offre de formation dès l'école primaire. Les cantons et les communes doivent être incités à construire et à exploiter des centres d'entraînement régionaux. Il faut aussi examiner la possibilité de distribuer 50 % des fonds de loterie au profit du sport. Le **PS** se prononce également pour une professionnalisation des entraîneurs, qui ne doit cependant pas profiter uniquement à des sports commerciaux. Selon le parti, il s'agit de faire en sorte que la pratique d'un sport d'élite soit compatible avec des études pour tous. Un soutien financier mieux adapté des sportifs d'élite s'impose. Les prestations de soutien versées aux militaires doivent rester équilibrées. La caisse APG ne doit pas servir d'instrument politique et se transformer en caisse de substitution pour la relève et le sport d'élite. Les mesures d'encouragement doivent bénéficier aussi aux membres de la protection civile et du service civil. Toute personne qui remplit ses obligations militaires doit pouvoir prétendre à une aide. Il convient d'adapter la loi en conséquence en veillant à mettre l'accent avant tout sur la relève et le sport d'élite.

4.4.3 Infrastructures

Comment évaluez-vous les priorités concrètes et temporelles dans le domaine des infrastructures (rénovation et nouveaux bâtiments)? a. Le montant des moyens financiers prévus vous paraît-il adapté? b. Sites de Macolin et de Tenero: quels projets sont prioritaires à vos yeux? Centre national de sports de neige: êtes-vous favorable à la réalisation de ce projet sur le site proposé (Lenzerheide)?

Cantons:

Plusieurs cantons déclarent que les informations fournies sont insuffisantes pour permettre une évaluation sérieuse et exhaustive des moyens financiers prévus (**AR**, **BL**, **GL**, **ZG**). A contrario, **GR** estime que le cadre financier est approprié. L'augmentation des moyens financiers destinés aux infrastructures, plus précisément à la construction de nouveaux bâtiments, ne doit pas se faire au détriment des aides allouées au sport populaire (**AR**).

Parmi les points positifs, **UR** estime que le concept concernant les infrastructures offre une vue d'ensemble complète des investissements nécessaires. **BE** considère qu'il faut veiller à distinguer clairement les besoins urgents des souhaits. **BL** et **ZG** pensent aussi qu'il faut construire en priorité les constructions nécessaires au développement de l'encouragement du sport. Selon **ZG**, dans le cadre de la construction des bâtiments, il est toutefois déterminant que la fonctionnalité et la rentabilité priment sur l'architecture. **GL** plaide en faveur d'une priorisation des projets basée sur des critères économiques (tourisme) et sportifs (classification Swiss Olympic).

Il s'agit notamment de prioriser les investissements prévus dans le sport populaire sur le site de Tenero (**BL**, **ZG**). Le Centre sportif national de la jeunesse de Tenero (CST) ne doit en aucun être remis en cause ni pénalisé (**ZG**).

Pour **AR** et **UR**, la priorité absolue doit être donnée à la rénovation des infrastructures de Macolin et de Tenero et à l'extension du site de Macolin. Pour **OW**, les projets à moyen et à long termes prévus à Macolin et Tenero sont en partie discutables.

GL est favorable à la réalisation d'un CNSN à court terme. **GR** et **AR** se positionnent en faveur de Lenzerheide pour le choix du site d'implantation du CNSN. En revanche, **BL** préconise l'abandon du projet de CNSN à Lenzerheide.

La **CDIP**, **UR** et **ZG** demandent que l'accent soit mis sur la mise en œuvre de l'Initiative sports de neige plutôt que sur la réalisation d'un CNSN. Le doublement des subventions J+S pour les camps de sports de neige des écoles ne doit pas se faire aux dépens d'autres sports (**CDIP**).

OW estime que les fonds éventuellement libérés doivent être investis dans les sports de neige. Selon ce canton, il s'agit en premier lieu de soutenir les centres d'entraînement de Swiss-Ski. **UR** se prononce en faveur d'un renforcement structurel et financier des centres d'entraînement de Swiss-Ski, mais aussi du centre de formation pour les cadres J+S d'Andermatt ainsi que du centre d'entraînement national de biathlon de Realp. Le maintien et le renforcement du centre sportif militaire d'Andermatt joue un rôle primordial pour un encouragement le plus large possible du sport. Cela s'applique également à la collaboration avec le CST de Tenero.

Partis et autres organisations intéressées:

BVS, **Initiative sports de neige** et les **RMS** estiment que les moyens prévus pour financer les infrastructures sportives sont adéquats. L'augmentation des moyens affectés à l'encouragement du sport se justifie par des critères économiques, sanitaires et identitaires.

Le cadre financier prévu remporte également l'adhésion des **RMGR**. Les 85 millions de francs d'investissements nets prévus dans la documentation relative à la procédure de consultation sont toutefois jugés excessifs. Il convient d'adapter le document en conséquence. Les investissements en infrastructures sportives à faible impact sur le rayonnement économique, touristique et sportif de la Suisse ne sont pas considérés comme prioritaires. Il s'agit de veiller à ce que l'extension coûteuse d'infrastructures destinées à des sports marginaux (rivière artificielle, p. ex.) ne grève pas le budget réservé à la réalisation d'un CNSN. Il convient par ailleurs d'effacer du concept concernant les infrastructures ou de combiner avec le CNSN les projets d'investissement concernant des sports marginaux qui disposent déjà d'infrastructures suffisantes (en partie financées par la Confédération).

Les **RMV** jugent inappropriés les moyens financiers prévus pour la réalisation du CNSN. Sur le site existant du centre de sports et loisirs de Fiesch, la construction du CNSN serait beaucoup moins coûteuse que le prévoit la Confédération. L'estimation des frais de fonctionnement est cependant réaliste.

Selon la **Fédération de gymnastique**, il est difficile d'évaluer le budget prévu. Il convient d'établir un calendrier des priorités. **IdéeSport** estime que les montants prévus pour Macolin

et Tenero sont trop élevés. Un quart de la somme devrait suffire pour la réalisation des infrastructures cantonales. **Pro Vélo** et **Santé Publique Suisse** se rallient à cet avis, jugeant disproportionnée l'extension envisagée des centres sportifs au motif de l'encouragement du sport populaire. Selon l'**USV**, il convient d'abandonner une partie du projet d'extension des infrastructures de Macolin et de Tenero, dans la mesure où les aides aux projets CISIN ou les subventions des fédérations ne sont pas clairement augmentées. Pour l'**USAM**, les projets de Macolin et de Tenero peuvent être financés sans fonds supplémentaires de la Confédération.

Le **PS** souligne qu'il convient de prioriser les projets destinés à l'encouragement du sport populaire comme de la relève et du sport d'élite. Selon ce parti, une importance particulière doit être accordée aux projets axés sur l'encouragement de la relève. Il est par ailleurs logique que l'armée mette la main à la poche, puisqu'il est également question de développer le sport militaire.

Le **PDC** et le **PEV** sont favorables à la rénovation et à l'extension des installations sur les sites de Macolin et de Tenero. Si une priorisation doit être faite, le **PEV** privilégie l'extension des infrastructures de Tenero. **IdéeSport** pense également que la priorité doit être donnée au site de Tenero, dans la mesure où le **CST** est dédié au sport des enfants et des jeunes.

SATUS demande que le sport populaire bénéficie également de l'extension des infrastructures et appelle à ce que la priorité aille à Macolin. Selon **Pro Senectute**, **JEMK** et **Jubla**, dans l'optique de la formation de base, il convient également d'étoffer en premier lieu les infrastructures de Macolin.

Pour la **Fédération de gymnastique**, la planification des infrastructures n'est pas satisfaisante, car elle n'intègre pas de façon suffisamment prioritaire les besoins de la gymnastique artistique et de la gymnastique rythmique et sportive (GR). L'état actuel des infrastructures de Macolin et de Tenero est lacunaire. La salle du Jubilé de Macolin est souvent saturée. Aucune solution permanente n'existe pour la GR. A Tenero, la salle de gymnastique est par ailleurs trop petite. S'ajoutent à cela des problèmes de ventilation et de climatisation. La construction d'une salle dédiée à plusieurs sports est à étudier en priorité.

A propos des sports de neige, **JEMK** précise qu'une vaste campagne de promotion doit s'appuyer sur les clubs. Selon la fédération, ces derniers doivent être soutenus. Dans ce cadre, il convient de privilégier des infrastructures multisports décentralisées (avis partagé par **Jubla**). Le **Mouvement scout de Suisse** partage cet avis, estimant que des infrastructures décentralisées sont requises en plus des centres sportifs nationaux (p. ex. espaces pour accueillir les camps et hébergements pour les jeunes).

Le **ZKS** salue une priorisation avantageuse pour une large frange de la population. La promotion de la relève et du sport d'élite/de performance est selon lui à intégrer dans la stratégie adoptée. L'adoption d'un concept global exclurait par ailleurs l'encouragement d'un sport spécifique. Les arguments avancés pour légitimer l'encouragement spécifique des sports de neige (tourisme) ne sont pas compatibles avec l'esprit général de la notion d'encouragement du sport. Toujours selon le **ZKS**, la réalisation d'un **CNSN** n'est pas la bonne solution pour promouvoir les camps de sports de neige scolaires. Du point de vue de la **Fédération de gymnastique** et de **Santé publique suisse**, la création d'un **CNSN** n'est pas indispensable. **SATUS** et le **PDC** estiment que les infrastructures de sports de neige existantes sont suffisantes. Pour le **Mouvement scout de Suisse**, la réalisation d'un **CNSN** mobiliserait des moyens substantiels pour un domaine relativement restreint, ce qui est délicat en soit. Le **PDC** est favorable à l'encouragement de l'Initiative sports de neige.

L'**Initiative sports de neige** s'oppose quant à elle à la création d'un **CNSN** et préconise que les montants libérés soient investis en partie dans des mesures décentralisées d'encouragement des sports de neige. L'association ne se prononce pas explicitement sur la question du lieu d'implantation du **CNSN** ni sur le rapport d'évaluation correspondant. Compte tenu d'intérêts divergents en son sein, l'**USV** ne s'exprime pas non plus sur la question.

Les **RMGR**, **BVS** et **IdéeSport** sont quant à eux favorables à la réalisation d'un CNSN sur le site de Lenzerheide. Le projet de CNSN obtient également l'adhésion du **Panathlon International**. Au vu du site proposé (Lenzerheide), le mouvement préconise cependant des mesures visant à faciliter l'accès des athlètes domiciliés loin du centre. Par ailleurs, la création de ce nouveau centre ne devrait pas se faire au détriment des centres actuels de Macolin et de Tenero. En outre, il apparaît aussi important que la Confédération encourage la construction et le développement de centres d'entraînement régionaux pour d'autres sports, notamment en vue de favoriser la création de bassins olympiques pour les disciplines de natation.

La **FST** et les **RMS** appellent aussi à une priorisation du projet de CNSN envisagé. Selon les deux organisations, il convient d'accélérer la planification du projet afin que le nouveau centre puisse être mis en service dès 2020. En tant qu'associations faîtières nationales, elles préfèrent toutefois ne pas se prononcer sur le choix du site d'un éventuel CNSN. Elles se contentent d'indiquer que le choix doit reposer sur des critères équitables, définis et connus.

Dans la perspective de l'encouragement du sport populaire, le **PS** se positionne en faveur de la répartition du CNSN sur au moins trois sites. Le plus grand nombre d'écoles possible doit selon lui avoir la possibilité d'organiser des camps de sports de neige payants.

Les **RMV** sont opposées à l'idée de l'implantation du centre sur le site de Lenzerheide, lui préférant celui de Fiesch, qui réunirait les conditions idéales. Selon les RMV, la candidature de Fiesch bénéficie d'un large soutien, tient compte de tous les atouts et peut être concrétisée rapidement à moindre frais. Qui plus est, l'implantation du CNSN à Lenzerheide menacerait jusqu'à l'existence du site de Fiesch.

Selon le **bpa**, les aspects liés à la prévention des accidents sont à intégrer dans le calcul des moyens financiers nécessaires. Il convient de compléter le concept en procédant à un contrôle qualité/des clarifications systématiques sur les normes de construction appliquées en vue d'assurer l'accessibilité et un fonctionnement sûr des installations, ainsi que l'absence d'accident.

4.4.4 Marge de manœuvre financière

Si les mesures et projets proposés ne pouvaient pas être réalisés dans leur ensemble en raison de la détérioration du budget fédéral: quels projets doivent être réalisés en priorité pour autant qu'une planification restrictive soit nécessaire? a. Sport populaire, relève et sport d'élite b. Infrastructures de Macolin et de Tenero c. Question subsidiaire: que faudrait-il privilégier à votre avis, le développement de Macolin et de Tenero ou la réalisation d'un centre national de sports de neige?

Cantons:

GR rejette le mode de priorisation choisi. Ce canton craint que les mesures envisagées dans le domaine du sport populaire, de la relève et du sport d'élite soient mises en œuvre au détriment des sites de Macolin et de Tenero ou du CNSN. Si une priorisation globale était privilégiée par rapport à une priorisation individuelle des différents projets, sans tenir compte des considérations liées au lieu d'implantation, ce ne serait pas défendable vis-à-vis des candidats à la création d'un CNSN. **GR** privilégie le site de Lenzerheide pour la réalisation du CNSN.

TG estime que le sport populaire ne doit pas être opposé à la promotion de la relève et au sport d'élite. Si les possibilités de financement sont trop justes, il faut renoncer à certaines mesures dans les deux domaines.

La planification des mesures à abandonner est d'abord fonction de l'effet des mesures proposées, autrement dit de leur contribution à la réalisation des objectifs définis (**BL**, **BE**).

Selon **AR**, dans le domaine du sport populaire, la priorité doit être donnée aux mesures décrites sous «6.1.1 Développement du sport et du programme» et «6.2.1 Formation initiale». Dans le concept concernant la relève et le sport d'élite, la mesure jugée prioritaire est décrite sous 8.1 Formation et activité professionnelle.

BL considère quant à lui que les mesures d'encouragement à traiter en priorité concernent le sport populaire, notamment le sport des enfants et des jeunes (avis partagé par **ZG**). Il s'agit en premier lieu de promouvoir le développement de J+S. **UR** met lui aussi l'accent sur le sport populaire et le renforcement du programme J+S. En matière de relève et de sport d'élite, il préconise que l'allocation des fonds soit confiée principalement aux fédérations sportives et à Swiss Olympic. Le canton estime que l'Etat ne doit répondre aux besoins de l'encouragement de la relève et du sport d'élite et participer à son financement uniquement en l'absence de moyens suffisants et de façon non disproportionnée. Les prestations fédérales correspondantes doivent être totalisées et apparaître de façon transparente dans le tableau de financement de l'encouragement de la relève et du sport d'élite.

GL privilégie globalement l'encouragement du sport populaire, de la relève et du sport d'élite par rapport à l'extension des centres gérés par la Confédération.

AR attache une importance primordiale à l'extension du site de Macolin. A contrario, **ZG** donne la priorité à celle des infrastructures de Tenero.

BL, **TG** et **UR** donnent quant à eux la primeur à l'extension des sites de Tenero et de Macolin au détriment de la construction d'un CNSN. Le canton de **ZG** préconise l'abandon pur et simple du projet de CNSN.

La **CGSO** considère également que la construction d'un CNSN tel qu'envisagé dans le concept n'est pas nécessaire. Elle se positionne en faveur de la création d'un CNSN constitué de trois sites aisément accessibles depuis toute la Suisse. L'un des trois centres devrait impérativement être implanté en Suisse romande et un autre pourrait être celui de Fiesch.

GE et **NE** estiment que le choix du site de Lenzerheide n'est pas opportun. **NE** ajoute que la question de la création d'un centre de sports de neige dépend fortement de son emplacement et des moyens financiers alloués. S'il est favorable à l'encouragement des camps de sports de neige, il souligne néanmoins que le prix correspondant est aussi influencé par le coût du transport. Il préconise donc la construction d'au moins deux centres de sports de neige, dont un au Valais, tout en indiquant qu'il est préférable de développer les centres régionaux.

BE rejette catégoriquement le projet de création d'un CNSN à Lenzerheide. Il convient d'examiner des solutions décentralisées pour l'encouragement des sports de neige (plusieurs petits centres répartis dans le pays à usage exclusif des camps scolaires et des clubs) (avis partagé par **GE**). La distribution de matériel ou l'aide aux régions touristiques figurent ainsi parmi les alternatives à examiner. **AG** s'oppose également à la réalisation d'un CNSN. Il adhère en revanche à la volonté de promouvoir l'Initiative sports de neige.

Selon **AR**, il faudrait idéalement à la fois étoffer les infrastructures de Macolin et de Tenero et réaliser un CNSN. En cas d'impossibilité, il plaide en faveur de la réalisation d'un CNSN. Selon **UR** aussi, il convient de se demander si une réalisation parallèle et à court terme du centre ne coûterait pas beaucoup moins cher si elle reposait sur des bâtiments existants de la Confédération, tels que ceux d'Andermatt.

Pour **GR**, **GL** et **SG**, la réalisation d'un CNSN sur le site de Lenzerheide est prioritaire. **ZH** est également favorable au principe de l'implantation du CNSN à Lenzerheide. Si une priorisation est requise, le canton privilégie l'extension des infrastructures de Macolin et de Tenero.

LU se positionne en faveur d'une implantation du CNSN sur un site de Suisse centrale sur le plan géographique. Avec le retrait de la candidature d'Engelberg, le canton estime que la

réalisation d'un CNSN à Andermatt serait une bonne chose. **TI** et **UR** partagent cet avis. **UR** précise que la réalisation d'un CNSN reste pertinente à ses yeux. Il est par ailleurs convaincu qu'un CNSN unique serait plus économique que la configuration prévoyant plusieurs petits centres. Si, pour des raisons financières, la réalisation d'un CNSN s'avérerait impossible à court terme, il conviendrait de repousser le choix du site à une date ultérieure.

Partis et autres organisations intéressées:

Selon **VFG**, le **Mouvement scout de Suisse**, **Pro Vélo**, **Santé Publique Suisse**, l'**USV**, **SuisseMobile**, l'**Initiative sports de neige**, **IdéeSport**, le **PEV** et **SATUS**, les mesures d'encouragement doivent se concentrer sur le sport populaire. Pour la **FST**, les **RMS** et l'**Initiative sports de neige**, les sports de neige sont prioritaires dans ce cadre.

Le **ZKS** estime quant à lui que le sport populaire, la relève, le sport d'élite, les fédérations sportives et les clubs sportifs doivent bénéficier d'un soutien prioritaire de la Confédération, avant les infrastructures de Macolin et de Tenero.

Pour la **Fédération de gymnastique**, l'encouragement des fédérations est prioritaire par rapport à celui de la relève et du sport d'élite. Selon elle, des mesures efficaces sont requises dans le domaine de la recherche et du développement. La question de savoir si des moyens supplémentaires doivent être investis dans la lutte contre le dopage fait débat.

Le **PDC** considère que le sport populaire est déjà très bien organisé. En revanche, selon le parti, la relève et le sport d'élite suisses ne sont pas suffisamment encouragés.

Pour le **PS**, les mesures prises doivent se concentrer sur les projets qui favorisent l'accès au sport de toute la population. Dans ce cadre, il préconise un accent sur les enfants et les adolescents, le programme J+S jouant ici un rôle central et ne devant en aucun cas être affaibli. Autre priorité: le renforcement du travail bénévole. Le **PS** souhaite également qu'aucun compromis ne soit fait sur les mesures et les projets favorisant le sport féminin. Les mesures d'encouragement doivent être mises en œuvre dans un souci d'égalité des sexes. Il s'agit par ailleurs de préserver l'équité et la sécurité dans le sport, afin qu'il conserve toute sa crédibilité. L'attribution des subventions doit ainsi être soumise au respect de certains principes déontologiques par leurs bénéficiaires.

Pour l'**ASP**, le **Mouvement scout de Suisse**, **Pro Senectute**, l'**UVS**, **IdéeSport**, le **ZKS**, le **PEV**, le **PDC**, le **PS**, **SATUS** et la **Fédération de gymnastique**, l'extension des sites de Macolin et de Tenero doit être privilégiée sur la création d'un CNSN. Les associations **Jubla** et **SATUS** se positionnent quant à elles en faveur de l'extension des infrastructures de Macolin. **IdéeSport** et le **PEV** considèrent qu'il est particulièrement important d'étoffer le site de Tenero, dans la mesure où il est dédié au sport des jeunes.

Du point de vue de **Swiss Olympic**, de l'**USAM**, du **PBD** et du **PEV**, la création d'un CNSN n'est pas indispensable. Le **PLR** estime lui aussi qu'un CNSN n'est pas la bonne option. Il est préférable selon lui (comme selon **Swiss Olympic**) d'optimiser les structures existantes, telles que celles de Swiss-Ski. Cela permettrait de baisser les coûts de fonctionnement grâce à de petits investissements ciblés. **Swiss Olympic** préconise que les sommes ainsi économisées soient investies dans la relève et le sport d'élite. **SUS** doute du fait qu'un CNSN, qui nécessite de gros investissements et implique des frais de fonctionnement élevés sur un site accueillant un nombre relativement restreint de personnes, constituerait le meilleur moyen d'encourager les sports de neige sur le long terme. Dans la perspective d'un renforcement des programmes J+S dans le domaine des sports de neige et de subventions ciblées pour l'entretien et l'extension des infrastructures des clubs, écoles et autres organisations, le travail bénévole et les fonds de tiers pourraient produire une valeur ajoutée tout aussi grande. **Swiss Olympic** et l'**ASP** estiment que l'Initiative sports de neige est la solution idéale pour un renforcement du sport populaire.

Les **RMGR**, l'**UAMGR** et **BVS** leur opposent que le mode de priorisation choisi est inadéquat. Les trois organisations privilégient la réalisation d'un CNSN à Lenzerheide au détriment de l'extension des infrastructures de Macolin et de Tenero. L'**UAMGR**, **BSV**, **BVS**, **Panathlon Coire**, l'**ASPE** et **SSSSVG** accordent clairement la priorité à l'implantation d'un CNSN sur le site de Lenzerheide. L'**UAMGR** juge par ailleurs trompeuses les données sur les coûts fournies par la Confédération. Compte tenu de la part de 10 millions de francs dévolue au canton des Grisons, l'investissement résiduel s'élève à seulement 46 millions de francs. **BSV** et le **Panathlon Coire** précisent que les adolescents sont de moins en moins en phase avec les sports d'hiver. Or, les sports de neige revêtaient une importance touristique et existentielle pour le canton des Grisons. Des effets de synergie pourraient en outre être exploités, la fédération de ski prévoyant de créer un centre de biathlon. Des possibilités d'hébergement avantageuses font cependant encore défaut. L'**ASPE** estime que l'horizon de planification à 10 ans est trop long et souhaite, compte tenu des pertes importantes enregistrées dans le secteur des sports de neige, que le calendrier de réalisation du CNSN soit avancé.

Loipen Schweiz et la **FST** préfèrent clairement la création d'un CNSN à l'extension des infrastructures de Macolin et de Tenero. Dans la mesure où elle n'aboutirait pas, il conviendrait que les montants dégagés soient impérativement investis dans l'encouragement des sports d'hiver (**FST** et **RMS**)

Région capitale Suisse plaide en faveur de la création d'un CNSN constitué de trois sites. L'un des trois sites serait Fiesch. Les **RMV** donnent la priorité au CNSN. Elles se fondent pour cela sur la conviction qu'une réalisation du CNSN de Fiesch parcimonieuse en ressources permettrait également de concrétiser l'extension des sites de Macolin et Tenero. **Obergoms** déduit de la lecture de la vue d'ensemble que la réalisation d'un CNSN à Fiesch n'est pas une priorité. Elle attire ainsi l'attention sur les besoins de la région et sur le rachat potentiel des infrastructures du DDPS. Le départ de l'armée laisserait également des installations, des bâtiments et des terrains vides et inutilisés. Obergoms espère une aide de la Confédération en vue de la reprise de ces infrastructures et du démantèlement des installations inexploitable, ceci dans la perspective du centre de compétences prévu pour le ski nordique à Ulrichen.

Le **bpa** et l'**ASEP** préfèrent délibérément ne pas se prononcer.

5 Annexes

5.1. Liste des destinataires de la consultation

1. Kantone / Cantons / Cantoni

Staatskanzlei des Kantons Zürich	Kaspar Escher-Haus 8090 Zürich
Staatskanzlei des Kantons Bern Chancellerie d'Etat du canton de Berne	Postgasse 68 Case postale 840 3000 Berne 8
Staatskanzlei des Kantons Luzern	Bahnhofstrasse 15 6002 Luzern
Standeskanzlei des Kantons Uri	Postfach 6460 Altdorf
Staatskanzlei des Kantons Schwyz	Postfach 6431 Schwyz
Staatskanzlei des Kantons Obwalden	Rathaus Postfach 1562 6061 Sarnen
Staatskanzlei des Kantons Nidwalden	Dorfplatz 2 Postfach 1246 6371 Stans
Regierungskanzlei des Kantons Glarus	Rathaus 8750 Glarus
Staatskanzlei des Kantons Zug	Postfach 156 6301 Zug
Chancellerie d'Etat du Canton de Fribourg	Rue des Chanoines 17 1701 Fribourg
Staatskanzlei des Kantons Solothurn	Rathaus Barfüssergasse 24 4509 Solothurn
Staatskanzlei des Kantons Basel-Stadt	Marktplatz 9 Postfach 4001 Basel
Landeskanzlei des Kantons Basel-Landschaft	Rathausstrasse 2 4410 Liestal

Staatskanzlei des Kantons Schaffhausen	Beckenstube 7 8200 Schaffhausen
Kantonskanzlei des Kantons Appenzell Ausserrhoden	Regierungsgebäude Postfach 9102 Herisau
Ratskanzlei des Kantons Appenzell Innerrhoden	Marktgasse 2 9050 Appenzell
Staatskanzlei des Kantons St. Gallen	Regierungsgebäude 9001 St. Gallen
Standeskanzlei des Kantons Graubünden	Reichsgasse 35 7001 Chur
Staatskanzlei des Kantons Aargau	Regierungsgebäude 5001 Aarau
Staatskanzlei des Kantons Thurgau	Regierungsgebäude 8510 Frauenfeld
Cancelleria dello Stato del Cantone Ticino	Residenza Governativa 6501 Bellinzona
Chancellerie d'Etat du Canton de Vaud	Château cantonal 1014 Lausanne
Chancellerie d'Etat du Canton du Valais	Palais du Gouvernement 1950 Sion
Chancellerie d'Etat du Canton de Neuchâtel	Château 2001 Neuchâtel
Chancellerie d'Etat du Canton de Genève	Case postale 3964 1211 Genève 3
Chancellerie d'Etat du Canton du Jura	2, rue de l'Hôpital 2800 Delémont
Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) Conferenza dei Governi cantonali (CdC)	Sekretariat Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 444 3000 Bern 7
Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren EDK Conférence Suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione CDPE	Haus der Kantone Speichergasse 6 Postfach 660 3000 Bern 7

2. In der Bundesversammlung vertretene politische Parteien / partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale / partiti rappresentati nell' Assemblée federale

Bürgerlich-Demokratische Partei BDP Parti bourgeois-démocratique PBD Partito borghese democratico PBD	BDP Schweiz Postfach 119 3000 Bern 6
Christlichdemokratische Volkspartei CVP Parti démocrate-chrétien PDC Partito popolare democratico PPD	Postfach 5835 3001 Bern
Christlich-soziale Partei Obwalden csp-ow	Frau Linda Hofmann St. Antonistrasse 9 6000 Sarnen
Christlichsoziale Volkspartei Oberwallis	Geschäftsstelle CSPO Postfach 3930 Visp
Evangelische Volkspartei der Schweiz EVP Parti évangélique suisse PEV Partito evangelico svizzero PEV	Nägeligasse 9 Postfach 294 3000 Bern 7
FDP. Die Liberalen PLR. Les Libéraux-Radicaux PLR.I Liberali Radicali	Sekretariat Fraktion und Politik Neuengasse 20 Postfach 6136 3001 Bern
Grüne Partei der Schweiz GPS Parti écologiste suisse PES Partito ecologista svizzero PES	Waisenhausplatz 21 3011 Bern
Grünliberale Partei glp Parti vert'libéral pvl	Laupenstrasse 2 3008 Bern
Lega dei Ticinesi (Lega)	Lega dei Ticinesi Via Monte Boglia 3 6900 Lugano
Mouvement Citoyens Romand (MCR)	c/o Mouvement Citoyens Genevois (MCG) CP 340 1211 Genève 17
Schweizerische Volkspartei SVP Union Démocratique du Centre UDC Unione Democratica di Centro UDC	Postfach 8252 3001 Bern

Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS Parti socialiste suisse PSS Partito socialista svizzero PSS	Postfach 3001 Bern
--	-----------------------

3. Gesamtschweizerische Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete / associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national / associazioni mantello nazionali dei Comuni delle città e delle regioni di montagna

Association des communes suisses	Laupenstrasse 35 Case postale 8022 3001 Berne
Union des villes suisses	Monbijoustrasse 8 Case postale 8175 3001 Berne
Groupement suisse pour les régions de montagne	Case postale 7836 3001 Berne

4. Gesamtschweizerische Dachverbände der Wirtschaft / associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national/ associazioni mantello nazionali dell'economia

economiesuisse Verband der Schweizer Unternehmen Fédération des entreprises suisses Federazione delle imprese svizzere Swiss business federation	Postfach 8032 Zürich
Schweizerischer Gewerbeverband (SGV) Union suisse des arts et métiers (USAM) Unione svizzera delle arti e mestieri (USAM)	Postfach 3001 Bern
Schweizerischer Arbeitgeberverband Union patronale suisse Unione svizzera degli imprenditori	Hegibachstrasse 47 Postfach 8032 Zürich
Schweiz. Bauernverband (SBV) Union suisse des paysans (USP) Unione svizzera dei contadini (USC)	Haus der Schweizer Bauern Laurstrasse 10 5200 Brugg
Schweizerische Bankiervereinigung (SBV) Association suisse des banquiers (ASB) Associazione svizzera dei banchieri (ASB) Swiss Bankers Association	Postfach 4182 4002 Basel
Schweiz. Gewerkschaftsbund (SGB) Union syndicale suisse (USS) Unione sindacale svizzera (USS)	Postfach 3000 Bern 23

Kaufmännischer Verband Schweiz Société suisse des employés de commerce Società svizzera degli impiegati di commercio	Postfach 1853 8027 Zürich
Travail.Suisse	Postfach 5775 3001 Bern

5. Interessierte Organisationen / organisations concernées / ambienti interessati

Swiss Olympic	Maison du sport Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Olympic Athletes Commission (SOAC)	M. Thomas Lambert Case postale 606 3000 Berne 22
Aéro-Club de Suisse	Lidostrasse 5 6006 Lucerne
Club Alpin Suisse (CAS)	Monbijoustrasse 61 Case postale 3000 Berne 23
Swiss Wrestling	c/o Daniel Hüsler Rötelberg 6122 Menznau
Association suisse de tir à l'arbalète (AFTA)	Gaby Nägeli, présidente Kamorstrasse 9 8570 Weinfelden
Swiss Athletics	Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Badminton	Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Baseball and Softball Federation	c/o Monique Schmitt Birmattstrasse 21 4106 Therwil
Swiss Basketball	Case postale 156 1763 Granges-Paccot
Swiss Sliding	Hinterbergstrasse 24 6330 Cham
Swiss Archery	c/o Delphine Giraud 3000 Berne

Swiss Curling Association	Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Cycling	Sportstrasse 44 2540 Granges
Swiss Dance Sport Federation	c/o Herbert Waller Alpenblick 6 6330 Cham
Swiss Ice Hockey Federation	Flughofstrasse 50 8152 Glattbrugg
Swiss Ice Skating	Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Fencing	Case postale 606 3000 Berne 22
Association suisse de football	Case postale 3000 Berne 15
Association suisse de golf	Place de la Croix-Blanche 19 1066 Epalinges
Fédération suisse de handball	Case postale 606 3000 Berne 22
Fédération suisse du sport universitaire	Université de St-Gall Dufourstrasse 50 9000 St-Gall
Swiss Hockey	Grisigenstrasse 6 6048 Horw
Fédération suisse de hornuss EHV	Secrétariat EHV Bruno Ryser Ersingerstrasse 32 3422 Kirchberg
Fédération suisse de inline hockey	c/o Veronique Taschner Rue de Vuippens 34 1630 Bulle
Fédération suisse de judo & ju-jitsu	Case postale 606 3000 Berne 22
Fédération suisse de canoë-kayak	Rüdigerstrasse 10 8045 Zurich
Swiss Paralympic Committee (SPC)	Maison du sport

	Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Karatedo Confederation	Liebewilstrasse 93 3174 Thörishaus
Swiss Karate Federation	Udelbodenstrasse 73 6014 Littau
Swiss Orienteering	Secrétariat Krummackerweg 9 4600 Olten
Pentathlon Suisse	c/o Peter Burger Brunnadernrain 3 3006 Berne
Association suisse des paraplégiques	Association suisse des paraplégiques Kantonsstrasse 40 6207 Nottwil
Fédération suisse des sports équestres	Case postale 726 3000 Berne 22
PluSport – Sport Handicap Suisse	Case postale 250 8604 Volketswil
Fédération suisse de rink-hockey	Secrétariat Kreuzackerweg 16 3250 Lyss
Fédération suisse de roller skating	c/o G. Egli August Müllerstrasse 7 8134 Adliswil
Swiss Rowing	Brünigstrasse 182 A 6060 Sarnen
Fédération suisse de rugby	Rue Beau-Séjour 15 1003 Lausanne
Swiss Sailing	Case postale 606 3000 Berne 22
Fédération sportive suisse de tir	Lidostrasse 6 6006 Lucerne
Swiss Swimming	Case postale 606 3000 Berne 22

Association fédérale de lutte suisse	c/o Rolf Gasser Case postale 1895 3401 Berthoud
Swiss-Ski	Case postale 252 3074 Muri/Berne
Sport Union Suisse	Case postale 1947 6020 Emmenbrücke
Swiss Squash	Sihltalstrasse 63 8135 Langnau am Albis
Swiss Taekwondo	c/o Walid Younes Chemin Neuf 6 1028 Préverenges
Association suisse de tir à la corde	c/o Ursula Gander Parkettstrasse 4 6374 Buochs
Swiss Tennis	Case postale 2501 Bienne
Swiss Table Tennis	Case postale 606 3000 Berne 22
Swiss Triathlon	Case postale 606 3000 Berne 22
Fédération suisse de gymnastique	Case postale 5001 Aarau
Swiss Unihockey	Case postale 621 3000 Berne 22
Swiss Volley	Case postale 318 3000 Berne
Fédération suisse de ski nautique et wakeboard	c/o Peter Frei Im Blatt D6 6345 Neuheim
Antidoping Suisse	Talgutzentrum 3063 Ittigen
Association Suisse des services des sports ASSS	Service des sports Ville de Genève Rue Hans-Wilsdorf 4 Case postale 1769 1211 Genève

Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Sportämter ASSA	Sportamt Stadt Zürich Tödistrasse 48 Postfach 2108 8027 Zürich
Société de la Loterie de la Suisse romande	Rue Marterey 13 Case postale 67 1005 Lausanne
Société du Sport-Toto	Lange Gasse 10 Case postale 4002 Bâle
swiss coach	Dorfstrasse 27 Case postale 327 6043 Adligenswil
SwissTopSport	Gewerbestrasse 6 6330 Cham
Swisslos Loterie Intercantonale	Lange Gasse 10 4052 Bâle
Suisse Mobile	Secrétariat Spitalgasse 34 3011 Berne
Suisse Rando	Secrétariat Monbijoustrasse 61 3007 Berne
Promotion Santé Suisse	Secrétariat Dufourstrasse 30 Case postale 311 3000 Berne 6
Pro Senectute Suisse	Centre national Lavaterstrasse 60 Case postale 8027 Zurich
Cardio Vasc Suisse	A. Biedermann c/o Fondation Suisse de Cardiologie Schwarztorstrasse 18 3007 Berne
Fédération suisse des centres fitness et de santé (FSCFS)	3000 Berne
SAFS AG	Swiss Academy of Fitness & Sports Albisriederstrasse 226 8047 Zurich

Pro Vélo Suisse	Secrétariat Birkenweg 61 3013 Berne
IdéeSport	Secrétariat Brunnenstrasse 1 8610 Uster
Mouvement scout de Suisse	Secrétariat Speichergasse 31 Case postale 529 3000 Berne 7
Unions Chrétiennes Suisses	Sihlstrasse 33 Case postale 8021 Zurich
Jungwacht Blauring Schweiz	St. Karliquai 12 6004 Lucerne
Fondation Pro Juventute	Thurgauerstrasse 39 8050 Zurich
Special Olympics Switzerland	Maison du sport Case postale 606 3000 Berne 22
Procap Suisse	Froburgstrasse 4 4600 Olten
Suva	Siège principal Fluhmattstrasse 1 6002 Lucerne
bpa – Bureau de prévention des accidents	Hodlerstrasse 5a 3011 Berne
Jungschar EMK	Secrétariat de Jungschar Badenerstrasse 69 Case postale 1344 8026 Zurich
SVKT Frauensportverband	Brunnmattstrasse 15 3007 Berne
Fédération suisse de tchoukball	c/o David Sandoz, président Les Allées 29 2300 La Chaux-de-Fonds
vitawiss Volksgesundheit	Secrétariat de l'association Hofstrasse 1 Case postale 6584 6000 Lucerne 6

Amis de la Nature	Secrétariat Pavillonweg 3 3012 Berne
Association faîtière des enseignantes et des enseignants suisse (LCH)	Secrétariat central Ringstrasse 54 8057 Zurich
SATUS Suisse	Brunnmattstrasse 15 3007 Berne
Remontées Mécaniques Suisses (RMS)	Dählhölzliweg 12 3000 Bern 6
Société suisse de sauvetage (SSS)	Schellenrain 5 6210 Sursee
Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP)	Walsermätteli 13 6463 Bürglen
Professeurs d'éducation physique en Suisse à l'HEP PEPS	c/o Lucia Ammann Présidente PH de Suisse centrale Mühlenplatz 9 6004 Lucerne

5.2. Liste des participants à la procédure de consultation et abréviations correspondantes

Tous les cantons	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	CDIP
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale	CGSO
Parti bourgeois-démocratique suisse	PBD
Parti démocrate-chrétien	PDC
Parti évangélique suisse	PEV
PLR. Les Libéraux-Radicaux	PLR
Parti socialiste suisse	PSS
Union Démocratique du Centre	UDC
Union suisse des arts et métiers	USAM
Union patronale suisse	Les employeurs
Fédération suisse du tourisme	FST
Centre Patronal	CP
Union des arts et métiers des Grisons	UAMGR
Economiesuisse	economiesuisse
Association suisse des services des sports	ASSS
Association des communes suisses	ACS
Union des villes suisses	UVS
Swiss Olympic Association	Swiss Olympic
Swiss Olympic Athletes Commission	SOAC
Aéro-Club de Suisse	AeCS
Association suisse de golf	ASG
Fédération de ski des Grisons	BSV
Fédération sportive des Grisons	BVS
Fédération motocycliste suisse	FMS
Fédération suisse de billard	FSB
Fédération suisse de rugby	FSR
Fédération suisse de twirling-bâton	FSTB
Fédération suisse de inline hockey	FSIH

Panathlon Club de Coire et environs	Panathlon Coire
Panathlon International, Suisse et Principauté du Liechtenstein	Panathlon International
Pentathlon Suisse	Pentathlon
Procap Suisse	Procap
PluSport Sport Handicap Suisse	PluSport
SATUS Suisse	SATUS
Club Alpin Suisse	CAS
Association suisse de tir à l'arc	SwissArchery
Association suisse des paraplégiques / Sport suisse en fauteuil roulant	ASP
Fédération sportive suisse de tir	FST
Fédération des écoles suisses de ski et de snowboard des Grisons	SSSSVG
Schweizer Wasserfahrverband	SWV
Fédération suisse de football américain	SAFV
Schweizerischer Firmensportverband	SFS
Association suisse de football	ASF
Fédération suisse de vol libre	FSVL
Fédération suisse de handball	FSH
Fédération suisse du sport universitaire	FSUU
Fédération suisse de judo & ju-jitsu	FSJ
Fédération suisse de canoë-kayak	FSCK
Fédération suisse de roller skating	Roller skating
Fédération suisse des sociétés d'aviron	FSSA
Union sportive suisse des transports publics	USSC
Fédération suisse de gymnastique	FSG
Fédération suisse des sports équestres	FSSE
Association suisse d'éducation physique à l'école	ASEP
Swiss Athletics	SA
Swiss Badminton	Badminton
Swiss Baseball and Softball Federation	SBSF
Swiss Basketball	Basketball
Swiss Boxing	Boxing
Fédération des sociétés de pêche suisses	FSPS

swiss coach	swiss coach
Swiss Cycling	Cycling
Swiss Fencing	Fencing
Swiss Hockey	Hockey
Union suisse de patinage	USP
Swisscurling Association	Curling
Swiss Ice Hockey Federation	SIHF
Swiss Karate Federation	SKF
Swiss Minigolf	Minigolf
Swiss Orienteering	OL
Swiss Sailing	Sailing
Swiss-Ski	Swiss-Ski
Swiss Sliding	Sliding
Swiss Snow Bike	SSB
Swiss Squash	Squash
Swiss Swimming	Swimming
Swiss Table Tennis	STT
Swiss Tennis	Tennis
Swiss Triathlon	Triathlon
Swiss Unihockey	Unihockey
Sport Union Suisse	SUS
Swiss Volley	Volley
Swiss Wrestling Federation	Wrestling
Swiss Wushu Federation	Wushu
Zürcher Kantonalverband für Sport	ZKS
Remontées mécaniques des Grisons	RMGR
bpa – Bureau de prévention des accidents	Bpa
Bund Evangelischer Schweizer Jungscharen	BESJ
CardioVasc Suisse	CardioVasc
Unions chrétiennes suisses	Cevi
Association faitière Inclusion Handicap	Inclusion Handicap
Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse	CFEJ
Freikirchen Schweiz	VFG

Promotion Santé Suisse	Promotion Santé Suisse
Région capitale suisse	Région capitale
Jungschar EMK	JEMK
Jungwacht Blauring Schweiz	Jubla
Société des pistes nordiques	Pistes nordiques
Candidature de Goms-Aletsch (Valais) pour l'établissement du centre national de sports de neige	CNSN Valais
Alliance des ONG «Alimentation, activité, poids corporel»	AAP
Obergoms Infrastruktur AG	Obergoms
Mouvement scout de Suisse	Scouts
Pro Senectute Suisse	Pro Senectute
Pro Vélo Suisse	Pro Vélo
Santé Publique Suisse	Santé Publique Suisse
Conseil suisse des activités de jeunesse	CSAJ
Initiative sports de neige Suisse	Initiative sports de neige
Association suisse des professions et des écoles de sport de neige	ASPE
Suisse Rando	Suisse Rando
Société suisse de la sécurité au travail	SSST
Remontées mécaniques suisses	RMS
Société du Sport-Toto	Sport-Toto
Fondation Antidoping Suisse	Antidoping Suisse
Fondation IdéeSport	IdéeSport
Fondation de l'Aide Sportive Suisse	Aide sportive suisse
Fondation SuisseMobile	SuisseMobile
Suva	Suva
Remontées mécaniques du Valais	RMV